
Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Syrie au Liban ? Une analyse socio-constructiviste des manifestations et conséquences d'interventions du régime syrien dans les affaires internes libanaises post-tutelle (2005-2020)[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Hockers, Fanny

Promoteur(s) : Lika, Liridon

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/18408>

Avertissement à l'attention des usagers :

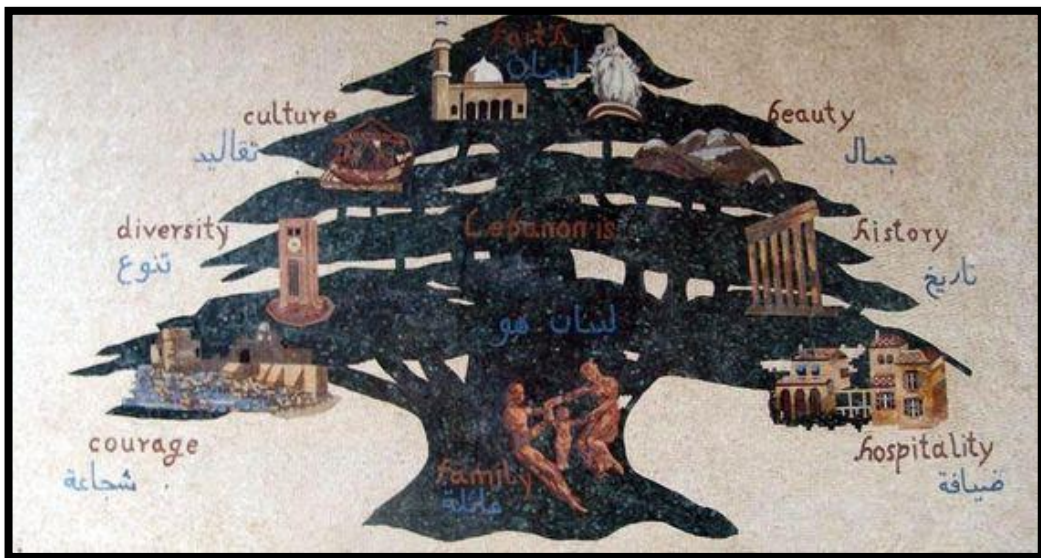
Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Syrie au Liban ?

Une analyse socio-constructiviste des manifestations et conséquences d'interventions du régime syrien dans les affaires internes libanaises post-tutelle (2005-2020).

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master en Sciences Politiques, orientation générale à finalité spécialisée en Relations Internationales



Dr. Liridon LIKA, *Promoteur*

Pr. Elena AOUN, *Lectrice*

M. Maxime COUNET, *Lecteur*

Fanny Hockers

C'était ainsi. Nous avons l'Histoire en commun mais pas d'histoire commune.

*L'instant fut magnifique. Deux acteurs se mesuraient. Ni chrétien, ni sunnite, ni Libanais, ni
Palestinienne. Deux personnages de théâtre.*

Sorj Chalandon,
Le quatrième mur
(2013)

Image de couverture : Inconnu. « Symbolisme de la mosaïque de l'arbre de vie dans cette nouvelle décennie ». Mozaico. Consultée le 5 mars 2023. <https://fr.mozaico.com/en-de/blogs/news/symbolism-of-the-tree-of-life-mosaic-in-this-new-decade>.

Remerciements

à Monsieur Liridon Lika, promoteur encourageant d'un mémoire plein de surprises, merci d'avoir été tellement disponible durant ces deux années en Relations Internationales.

à Madame Elena Aoun, d'avoir accepté d'encadrer une étudiante de l'Uliège malgré une année sur le terrain. Merci pour ces éclairages et cette vision du Liban inspirante.

à Monsieur Maxime Counet, pour sa patience, sa fine analyse et son enthousiasme durant ce travail de longue haleine. J'ai énormément appris et n'aurais pu autant me dépasser sans ces précieux retours. Merci pour tout.

à ma maman, pour toutes ces années d'échanges riches, ses nombreuses relectures et ses conseils ;
à mon papa, pour m'avoir transmis cet appétit d'apprendre toujours plus.

à David, pour la précieuse analyse et la touche *STS* dans nos longues discussions ;

à Anaïs, François, Yaël, Baptiste, Sacha, Loïc ;

à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ces passionnantes études à l'Uliège ;

au CESPAP, qui a fait de ces années universitaires les plus belles que l'on puisse imaginer.

Ce travail n'aurait pas été le même sans les contributions enthousiastes des nombreux·ses chercheur·euse·s, journalistes, professeur·e·s expert·e·s qui ont accepté de répondre à mes questions et mes interviews, d'Europe ou du Liban.

Un merci original aux bibliothèques de l'Uliège, de l'ULB, de l'UCLouvain, et, vestiges de nos Erasmus, à celles de York University et Glasgow ; pour tous ces livres et scans envoyés de partout.

*Douce pensée à ma mamy†, à mon ami Nathan†
Qui, à leur façon, ont marqué l'écriture de ce présent mémoire*

Comment appréhender les interventions du régime syrien et leurs conséquences dans les affaires internes libanaises, de la période post-tutelle à la fin de la Présidence Aoun ?

Une analyse socio-constructiviste de l'État fragile consociatif ¹

Table des matières

| | | |
|------|---|----|
| I. | Introduction | 5 |
| II. | Partie méthodologique | 7 |
| | 1. Itération de la recherche | 7 |
| | 2. Méthodologie et limites..... | 8 |
| | 3. Cadre théorique et conceptuel | 11 |
| | 3.1 Des identités entremêlées et une histoire commune : prisme constructiviste et sociologique en relations internationales | 11 |
| | 3.2 L'État : entre « État fragile » et consociativisme..... | 14 |
| III. | Partie analytique | 18 |
| | 1. Chapitre 1 - Historique : le Liban, une (pas si) longue histoire mouvementée | 18 |
| | 1.1. Le partage du Grand Liban et construction d'identités | 18 |
| | 1.2. Le Pacte National et l'indépendance..... | 22 |
| | 1.3. Les guerres civiles et la naissance du Hezbollah..... | 22 |
| | 1.4. L'accord de Taëf sous l'égide de l'Arabie Saoudite..... | 25 |
| | 1.5. La tutelle et la question de la souveraineté libanaise | 26 |
| | 2. Chapitre 2 : la fin de la Présidence Lahoud (2005-2007) | 27 |
| | 2.1. Une rupture avec la Syrie : analyse du contexte domestique et régional..... | 27 |
| | 2.1.1 La prolongation du mandat présidentiel libanais et l'assassinat du Premier ministre Hariri..... | 27 |
| | 2.1.2 Analyse de la relation Syrie-Hezbollah à l'été 2006..... | 29 |
| | 2.2. De nouvelles élections : alliances politiques et relations de pouvoir..... | 34 |
| | 2.2.1 Les premières élections de mai 2005 | 34 |
| | 2.2.2 « 14 Mars » contre « 8 Mars » : un paysage politique polarisé | 34 |
| | 2.2.3 Le Hezbollah, devenu acteur partisan de la scène politique..... | 37 |

¹ Le titre de ce travail est délibérément précisé en vue d'introduire la question de recherche *infra*.

| | |
|---|-----------|
| 2.3. Le rôle de l'État libanais | 39 |
| 2.3.1 La tenue d'un Tribunal Spécial Pénal au Liban..... | 39 |
| 2.3.2 Désinstitutionalisation et dialogue national | 40 |
| 3. Chapitre 3 : le mandat du Président Sleimane (2008-2014)..... | 42 |
| 3.1. Arrivée au pouvoir et crise politique..... | 42 |
| 3.1.1 Une crise politique sur fond de vacance de pouvoir | 42 |
| 3.1.2 Une reconfiguration du pouvoir politique du Hezbollah..... | 45 |
| 3.2. Alliances politiques..... | 46 |
| 3.2.1 Conflit syrien, un écho aux divisions politiques libanaises | 46 |
| 3.2.2 Des liens multidimensionnels avec la Syrie..... | 48 |
| 3.3 Quid de l'État libanais dans ce contexte de crise syrienne?..... | 50 |
| 3.3.1 Une reconnaissance de souveraineté mutuelle..... | 50 |
| 3.3.2 L'État libanais et les conséquences de la crise syrienne | 52 |
| 4. Chapitre 4 : la Présidence Aoun (2016-2022) | 53 |
| 4.1 Un nouveau compromis interconfessionnel | 53 |
| 4.2 Une crise multidimensionnelle | 55 |
| 4.2 La Syrie, présence discursive | 57 |
| IV. Partie conclusive | 58 |
| V. Bibliographie..... | 61 |
| 1. Articles de revue | 61 |
| 2. Ouvrages..... | 65 |
| 3. Contributions à un ouvrage collectif..... | 66 |
| 4. Chapitres d'ouvrages..... | 66 |
| 5. Entretiens..... | 67 |
| 6. Thèse et mémoire..... | 67 |
| 7. Sites web | 68 |
| 8. Annexes | 68 |
| 8.1 Le « Manifeste du Hezbollah »..... | 68 |
| 8.2 La Déclaration de Baabda | 68 |
| 8.3 Retranscriptions des entretiens | 70 |

I. Introduction

Le Liban est souvent présenté comme terre d'affrontement, tiraillé entre un système politique morcelé et les puissances de la région. Ghassan el Ezzi, professeur de science politique à l'Université libanaise, l'introduit comme tel : « Deux sources de son malheur semblent demeurer inépuisables : une géopolitique complexe qui a fait de lui une arène de gladiateurs régionaux et internationaux, et un système politique confessionnel hypothéquant toute velléité de créer un État de droit moderne et démocratique » (2009, 9). Murgue ajoute, quelques années plus tard : « A la croisée de toutes les pressions politiques, diplomatiques ou encore sécuritaires, que celles-ci viennent de son voisinage immédiat ou des puissances internationales, le Liban semble aujourd'hui ne plus être en mesure d'écrire sa propre histoire » (2015, 63).

Ainsi, selon bon nombre d'auteurs², le Liban, jongle entre équilibre des communautés et forces centrifuges de la région, et est soumis aux forces externes qui ne cessent de placer le pays « sous différentes tutelles extérieures » (Maalouf 2015, 110). Ces ingérences étrangères présentes au Liban, souvent affirmées par les chercheurs³, sont parfois peu détaillées. Considérer, aussi, le Liban comme une mosaïque d'intérêts complexes et divergents, de peuples, de confessions, d'histoires, ... rend ces analyses bien plus profondes qu'un État pénétré par des États plus puissants.

Ce travail a pour but d'étudier la place et le rôle de la Syrie dans les affaires libanaises à partir de son retrait officiel en 2005, à la suite de l'assassinat du Premier ministre Rafic Hariri. L'on cherche ainsi à déterminer si et comment l'acteur syrien a pu intervenir dans les affaires étatiques, et avec quelles conséquences. Les moments clés de la scène politique libanaise sont analysés selon le rythme des mandats présidentiels, soit les présidences de Lahoud, Sleimane et Aoun, car ces moments marquent des périodes de tensions politiques dans lesquelles l'influence syrienne peut être saillante. Ces chapitres seront sous-divisés en trois facteurs issus de la sociologie des relations internationales : contextuels, politiques et étatiques.

² Voir aussi (El Khoury 2022) ; (Malsagne 2016) ; (Salloukh 2023).

³ Pour plus d'exemples : « Cette reconnaissance [de la souveraineté libanaise par la Syrie] n'affaiblit aucunement son influence au Liban, au contraire » (El Ezzi 2008, 26) ; « Le mouvement de jeunes ne revendique pas la chute du régime, mais plutôt la chute de la classe politique qui a fait preuve de confessionnalisme, de corruption, d'incapacité et de soumission à des forces externes » (Maalouf 2015, 106) ; « Crises internes, régionales, internationales, se sont retrouvées intimement liées sur la terre libanaise » (Rondot 1983, 5).

Le choix de la Syrie (parmi les puissances de la région) se justifie dans cette analyse libanaise par plusieurs raisons. Les principales sont leur histoire commune et leurs identités transcendant la distinction de ces deux États (l'approche **constructiviste** portera un éclairage sur ce lien identitaire et historique commun), ainsi que son occupation du Liban sous tutelle jusqu'en 2005. En se penchant ainsi sur l'après-tutelle, à la suite du départ physique de la Syrie, l'on s'interrogera sur une potentielle influence dans les affaires libanaises et les conséquences que cela a pu avoir sur l'État libanais.

L'historique de ce petit État étant un premier élément d'explication, nous revenons sur la formation du Liban, sa construction identitaire, confessionnelle et politique ainsi que le contexte régional de la fin du vingtième siècle, qui a fortement influencé l'environnement géopolitique du Liban.

La guerre civile est brièvement abordée, ainsi que l'Accord de Taëf impactant la suite des événements au Liban. Enfin, le début de la tutelle syrienne, qui questionne la souveraineté de l'État et ses prérogatives principales, conclut cette partie historique qui plante les éléments de réponse essentiels pour la suite de l'analyse politique libanaise.

Notre travail, qui se base sur le cadre conceptuel de l'État fragile et du consociativisme dans le constructivisme et la sociologie des relations internationales, afin de justifier les faits détaillés et analysés, se subdivise en plusieurs parties afin de répondre à la question suivante : *Comment appréhender, dans une analyse socio-constructiviste, les interventions du régime syrien et leurs conséquences dans les affaires internes libanaises, de la période post-tutelle à la fin de la Présidence Aoun ?*

La fin de la présidence de Lahoud (chapitre 2) développe alors le contexte historique, régional et politique impactant les événements post-2005 au Liban. Après le retrait syrien et sur fond de guerre avec Israël, les premières élections de mai 2005 rendent compte d'un paysage politique polarisé, entre autres, selon les pro et les anti-syriens, ce qui structurera la majeure partie de ce travail. L'acteur Hezbollah est alors étudié sous ses nouvelles prérogatives politiques et dans sa relation avec le régime syrien. Ce dernier, gagnant plus d'ampleur et de pouvoir dans les affaires libanaises et régionales, est approfondi au chapitre suivant. La troisième sous-section analyse la question de l'État libanais : Dialogue National, Tribunal Pénal International et question d'une « désinstitutionnalisation » mènent à une première réflexion quant aux caractéristiques d'un État fragile lié aux ingérences.

Approfondissant alors ces trois axes structurants, le chapitre traitant de la Présidence de Sleimane définit le contexte de son arrivée au pouvoir (Accord de Doha, influences étrangères, actions du Hezbollah lors des événements de 2008) menant à l'analyse de la scène politique polarisée et sujette à la crise syrienne qui prend place à ses frontières. Les liens plus multidimensionnels entretenus entre la Syrie et le Liban sont également traités. Ensuite, l'État libanais est étudié sous le prisme des enjeux de la révolution syrienne, après une reconnaissance officielle de souveraineté et d'indépendance par le régime d'Assad.

L'on constate alors un basculement dans les rapports syro-libanais, suite aux interventions du Hezbollah, qui engendrent de nouvelles interrogations quant à l'État et son système institutionnel. Le dernier chapitre traite donc de ces problématiques, ainsi que d'une longue impasse politique et de multiples tensions internes. La Présidence Aoun fait face aux blocages institutionnels et aux crises cristallisées par les positions des groupes confessionnels dans un système consociativiste. Bien que préoccupé surtout par son contexte interne, le régime syrien demeure une présence au moins discursive sur la scène libanaise. Cette dernière section apporte surtout les éléments de conclusion de ce travail qui lie relation syro-libanaise et réflexion étatique.

II. Partie méthodologique

1. Itération de la recherche

Dans la continuité du Travail dirigé en Sciences Politiques de troisième bachelier⁴, j'ai⁵ désiré approfondir l'étude des phénomènes d'ingérences qui prennent place au Liban. Cet État complexe n'a cessé de m'intéresser et a pris, depuis quelques années, une place particulière dans mon intérêt pour les Relations Internationales. J'ai souhaité ainsi donner une dimension historique, identitaire et socio-politique à ce travail qui porte sur la construction et le fonctionnement du Liban dans sa région, mais qui s'inscrit aussi dans une conception plus large. L'histoire et le vivre-ensemble des États émaillés par les nombreuses communautés qui génèrent des sous identités, tel qu'on le rencontre en Belgique⁶, ne sont pas des sujets aisés à

⁴ « Hezbollah, outil d'influence pour la politique étrangère de l'Iran au Liban ? »

⁵ Cette section en italique ayant une portée personnelle, elle sera exceptionnellement présentée à la première personne du singulier.

⁶ Plusieurs concepts abordés ci-après tels que celui du consociativisme y feront d'ailleurs référence.

analyser et les raccourcis sont parfois rapidement faits. La mobilisation forte des identités multiples dans la profondeur historique et politique de ces États sera donc au cœur de mon analyse et peut résonner avec d'autres narrations que celles de l'État libanais.

Le Liban étant souvent présenté comme un État communautaire ou plurinationnel⁷ jonglant entre les crises parmi les communautés au pouvoir et les forces extérieures interférant dans la politique, nous attirons l'attention sur un aspect important de ce travail : la volonté de s'éloigner d'un certain eurocentrisme, voire occidentalisme, en ne traitant ici que les cas d'ingérences régionales (et, plus particulièrement, de la Syrie). Nous n'oublions cependant pas les liens⁸ historiques ou plus récents existant entre certaines communautés libanaises et la France (anciennement mandataire au Liban) ou les États-Unis mais, à nouveau, nous nous concentrerons ici principalement sur les actions du « régime syrien » au sein des affaires libanaises entre 2005 et 2020. En outre, ce travail s'arrête délibérément en 2020, avant les explosions du port de Beyrouth, par souci de disponibilité des sources et de recul d'analyse.

2. Méthodologie et limites

Ce travail se base d'abord sur une revue de littérature concernant l'histoire, la politique, le contexte régional et le fonctionnement de l'État libanais. Afin de cibler le phénomène d'intervention étrangère, sujet aux potentielles multiples sources⁹, les lectures théoriques ont permis de fonder la suite de cette recherche. Ainsi, c'est selon les théories constructiviste et sociologique (dans le cadre des relations internationales) que s'est construit et articulé ce travail (cf. *infra*).

Pour compléter les nombreuses lectures d'articles scientifiques, d'ouvrages, de thèses, et de littérature grise, plusieurs entretiens semi-directifs (Pinson et Sala Pala 2007) ont été menés auprès de chercheur·euse·s, journalistes, expert·e·s libanais·es ou européen·ne·s dans une démarche abductive (associant déduction et induction vers « un processus de construction de connaissance »). Cette pratique mêle représentation, savoirs, et permet donc d'ajuster notre

⁷ Un état communautaire est considéré comme tel lorsque la diversité identitaire et culturelle sont des aspects saillants dans la société (Baudewyns *et al.* 2022, 127)

⁸ Nous l'avons dit, l'analyse peut être étendue et le Moyen Orient que nous connaissons est issu des partages de frontières par les puissances européennes à l'issue de la Première guerre mondiale (Benchenane 2015).

⁹ au vu de la grande diversité des périodes et des relations en présence

analyse aux circonstances et situations particulières (Catellin 2004) pour étudier cette période post-tutelle syrienne.

Les entretiens réalisés furent très fructueux mais comportent aussi quelques limites qu'il convient de mentionner. Les moyens de joindre les expert·e·s au Liban et le réseau wifi sporadique ont souvent rendu ces échanges difficiles à réaliser, mais la situation du Liban étant ce qu'elle est actuellement, nous avons l'impression, sans présence sur le terrain, d'avoir réuni les informations nécessaires à l'analyse de ce sujet. Les demandes d'entretiens en ligne ont très souvent rencontré la même réaction positive de la part des expert·e·s et il nous semble que les limites de ce travail demeurent sensiblement identiques, indépendamment de sa localisation. Subséquemment, il est important de présenter ici notre réflexion quant à la neutralité de cette analyse. Le présent mémoire se penche sur des visions interprétatives et assume, telle que théorisée par Thoreau, une position de « non-innocence » (Thoreau 2019, 400). Sur le terrain ou non, une casquette de mémorante universitaire, occidentale et franco-anglophone ne peut être niée. Le but n'est donc pas de s'extraire du contexte qui est le nôtre¹⁰ (remettant en question, dans un écho à Parotte et Delvenne (2019) le mythe de la neutralité de recherche) mais plutôt d'être conscients des limites et biais qui existent : «*Scientific knowledge is actually made*» (Donna Haraway 1988), que le travail ait été réalisé sur le terrain ou à distance.

Dans la continuité de cette réflexion sur le *savoir situé* (Lombard 2022), nous rappelons également que ce questionnement politique d'ingérence étrangère est rarement objectivable ou quantifiable, d'où notre posture post-positiviste (cf. *infra*).

Nos entretiens se sont déroulés tantôt en français, tantôt en anglais et c'est peut-être ici une autre limite qui pourrait être pointée. Les perceptions arabes du sujet d'étude, langue officielle, n'ont pu être recueillies (ou alors, uniquement via des traductions parfois disponibles). Les langues les plus fréquemment employées au Liban étant l'arabe¹¹, le français et l'anglais, l'on pourrait craindre un manque de richesse dans les sources mobilisées mettant de côté celles arabes. Pour tenter de dépasser cette limite personnelle, des profils très variés d'interviewé·es (souvent bi/trilingues, ce qui pourrait impliquer un certain biais de représentativité) ont été choisis : journalistes politiques libanais·es d'un quotidien réputé au Liban, chercheur expert de

¹⁰ Feyerabend abonde dans ce sens, stipulant que “*Individuals are born into a society that pre-exists them and which, in that sense, possesses characteristics they do not and cannot be in a position to choose. [...] In science too, an individual who wishes to make a contribution to science will be confronted by the situation as it stands: various theories, mathematical techniques, instruments and experimental techniques.*” (Feyerabend 1993, 159)

¹¹ Parlé à plus de 95% par les Libanais, et à 40-45% pour l'anglais et le français (Esseili 2017)

la politique des frontières syro-libanaises du think tank beyrouthin *Malcolm H. Kerr Carnegie Middle East Center*, professeur et chercheur à l'Institut Royal Supérieur de Défense en Belgique, professeure et chercheuse franco-libanaise à Paris-Dauphine et Sciences Po Paris, ...

Au terme de ces échanges menés sur plusieurs mois, l'on remarque une approche différente du sujet selon l'origine des personnes interrogées. Alors que les expert·es européen·nes vont parfois adopter une position assez assertive quant aux ingérences externes syriennes, les expert·es et expert·es d'usage libanais·es auront un discours imprégné d'une vision multidimensionnelle prenant en compte leur vécu, leur histoire, leurs connaissances régionales, politiques, personnelles, ... Ces remarques méthodologiques rejoignent l'ancrage théorique de ce travail, exposé au point suivant.

Dans une démarche plus qualitative que quantitative, l'analyse des entretiens fut combinée à celle de la littérature. Le choix de mener des entretiens semi directifs a permis de « laisser le champ ouvert à d'autres réponses que celles que le chercheur aurait pu explicitement prévoir dans son modèle d'analyse » (Van Campenhoudt *et al.* 2017, 132) dans la logique de notre démarche abductive. Une analyse qualitative débute par la transcription (et l'anonymisation) des entretiens réalisés et se complète par un éventuel codage et une analyse thématique. Ces étapes participent, à terme, à la triangulation des données dans un processus réflexif et itératif.

Deux limites peuvent ici aussi se manifester quant aux matériaux utilisés. Nous y retrouvons parfois une différence, à nouveau, dans le traitement des sources écrites qui varient entre les think tanks, les centres de recherches occidentaux ou ceux nourris par des chercheurs libanais. Cette variation des perceptions et l'occidentalisation du traitement de ce sujet a été confirmée lors de certains de nos entretiens et c'est pourquoi, en tenant compte des différentes perspectives possibles, nous rappelons la posture de ce travail qui s'intéresse aux perceptions libanaises et à leurs réactions (chrétiennes/chiïtes/sunnites/...) face à une intervention du régime syrien post-2005. Nous l'avons évoqué, la littérature scientifique n'apporte pas systématiquement une réponse claire et limpide aux questionnements d'ingérences extérieures. Beaucoup d'articles partent du postulat arrêté que le Liban est traversé par les ingérences externes mais cela est finalement rarement plus développé que par un « fait établi ». Nous avons cependant décidé, après une recherche étendue, que cet aspect pouvait aussi participer à l'analyse du sujet. Une ingérence syrienne claire et nette malgré un départ physique forcé du pays il y a presque vingt ans serait difficilement imaginable, mais de nombreux détails apparaissent en filigrane d'une présence qui se manifeste parfois de façon aléatoire, *touchy* ou discrète. C'est dans cette optique

que le travail ne pourra répondre de façon objective et définitive à la question, mais tente d'apporter des éléments d'analyse basés sur les faits et perceptions rencontrés.

3. Cadre théorique et conceptuel

3.1 Des identités entremêlées et une histoire commune : prisme constructiviste et sociologique en relations internationales

Ce travail s'inscrit dans une étude des relations internationales, soit « les relations politiques entre acteurs de la politique mondiale » (Zajec 2022, 14). Branche de la science politique, les relations internationales regroupent plusieurs champs (tels que la géopolitique, l'économie politique internationale, ...) et concepts (souveraineté, soft power, intégration régionale, équilibre des puissances, ...). Les théories des relations internationales sont nombreuses, nous développerons ci-après la vision **constructiviste** des relations syro-libanaises, en prenant quelques distances avec le paradigme plus classique du réalisme.

La **sociologie des relations internationales** nous permettra également de compléter notre approche théorique. Celle-ci s'intéressant tant aux faits internationaux qu'aux faits sociaux, elle palie certains manquements des théories des relations internationales (dont l'approche théorique constructiviste développée ici) en mettant l'accent sur les acteurs et leurs pratiques avec « un fort attachement à la profondeur historique de l'objet étudié » (Devin 2018, 5).

Le vaste mouvement constructiviste (ainsi que la sociologie des relations internationales) s'inscrit dans une **approche post-positiviste**. Sans chercher à généraliser ou objectiver les phénomènes (loin donc de la vision positiviste¹²), les auteurs constructivistes des relations internationales s'intéressent, entre autres, aux perceptions subjectives, aux constructions d'identités et aux intérêts d'une diversité d'acteurs (Telo 2013, 133). Plus qu'une théorie unique, ce mouvement regroupe en réalité diverses approches et se retrouve dans plusieurs disciplines : science politique, anthropologie, sociologie, philosophie, ... (Klotz *et al.* 1999, 51).

¹² Celle-ci conteste la vision positiviste selon laquelle on peut rendre neutres, objectivables et généralisables les phénomènes sociaux. L'approche post-positiviste met en lumière les limites et biais pouvant apparaître dans ce travail : les chercheurs ne peuvent interpréter toujours objectivement les phénomènes syriens au Liban, tout comme une connaissance universelle et quantifiable d'une intervention étrangère ne peut être pleinement arrêtée.

Nicholas Onuf est sans doute le premier, dans les années 1980, à user du terme *Constructivism* dans le domaine des relations internationales. Selon lui, le constructivisme est une manière d'étudier le vaste et complexe sujet des relations sociales (Onuf 2012, 3).

Ce mouvement s'éloigne des autres courants théoriques par, notamment, sa vision de l'État, qui n'est plus considéré comme le seul acteur de la scène internationale. Il remet aussi en question la rationalité des acteurs, prônée par les néoréalistes et les structuralistes (Klotz *et al.* 1999). Ces derniers se verront critiquer leur vision « utilitaire » des actions sociales. Lawson (2006) ajoute que ces acteurs agiraient, dans ces paradigmes, chacun dans leurs intérêts personnels et Wendt (1994) complète cette vision en expliquant que, dans cette analyse de choix rationnels, on finit par théoriser les préférences de chacun rétrospectivement, comme si les acteurs étaient mû par une raison. Cela simplifie alors et les décisions, et le contexte, ce que nous souhaitons éviter dans ce travail.

Loin d'être un fait a-social, rationnel et unique, l'État dans la vision constructiviste se situe dans une dynamique d'interactions multiples¹³ sur une scène internationale complexe, aux côtés des organisations régionales, des groupes confessionnels, des leaders politiques, des groupes semi-étatiques, ... La présente analyse se penchera donc, dans l'esprit de ce paradigme, sur les stratégies du Hezbollah (cf. *infra*), les communautés historiquement liées entre elles (au-delà des frontières figées par les puissances occidentales), et sur les familles au pouvoir au Liban.

L'importance des identités de ces acteurs dans le constructivisme apporte un élément essentiel d'analyse des relations syro-libanaises et intra-libanaises. Les ethnies, les langues, les religions et les dynamiques démographiques composent les caractéristiques principales de la notion d'identité. Ces identités (ce que les acteurs sont : les caractéristiques partagées entre acteurs permettent donc une vision transnationale des communautés) sont replacées dans un ensemble construit, la structure¹⁴, théorisée par Wendt. Ce dernier, autre figure de proue¹⁵ du constructivisme, ajoute que ce sont les normes et les valeurs qui façonnent les identités. Il explique que « les **intérêts** et les **identités** des acteurs sociaux sont construits par les idées et la

¹³ Où, comme l'explique Telo, tous construisent et interagissent ensemble dans une société internationale (Telo 2013)

¹⁴ Notons également que, toujours selon Wendt, l'agent n'existe pas indépendamment de sa structure.

¹⁵ D'autres auteurs phares contribuant aux théories constructivistes ne peuvent être oubliés : Finnemore (*National Interests in International Society*, 1996) qui décrit en quoi les normes, valeurs et idées influencent la conduite des politiques étrangères, Adler (not. *Constructivism in International Relations: Sources, Contributions, and Debates*, 2011) étudie le rôle des constructions sociales et des identités dans les relations internationales, Searle (*Construction of social reality*, 1995), Ruggie (*Constructing the World Polity*, 1998),...

culture que les acteurs partagent » (Battistella *et al.* 2019, 313). Ainsi, tout ceci amène une *structure* à une société construite et peuplée de ces *agents* observateurs. Cette structure donnée est en perpétuelle interaction avec les agents (et réciproquement). Dans ce travail, les agents se construisent et se complètent les uns les autres, de la même façon que les communautés libanaises agissent et évoluent dans un contexte régional, et que le pouvoir syrien interagit avec certains acteurs libanais sans que tout ne soit figé. De son côté, Onuf mentionne de plus l'existence des observateurs extérieurs (d'une autre société imaginée) qui « peuvent prendre du recul et voir des schémas que les observateurs internes ne peuvent pas voir car ils sont trop proches d'eux » (2012, 7) ; dans la continuité d'un *savoir situé*, c'est la position qui sera tenue dans ce travail.

Ici, ces deux concepts, identité – ce que les acteurs sont, et intérêt – ce que les acteurs veulent, occupent une place importante. Nous déclinons ainsi cet entremêlement entre identité et intérêts selon une série de questions relatives au champ d'étude libanais : sous quelle(s) identité(s) se perçoit et se présente le Liban ? quel lien les Libanais entretiennent-ils avec l'identité syrienne (deux États composant anciennement un même territoire géographique) ? quels sont les intérêts du régime syrien au Liban, et quels objectifs peuvent y rencontrer les communautés libanaises ?

Pour approfondir notre cadre théorique, la **sociologie des relations internationales** reprend des grands points du constructivisme (dans son intérêt porté aux agents et leurs pratiques notamment) mais elle propose une dimension plus historique et plus sociologique des objets étudiés. Elle répond aussi, selon Devin, à une frustration émanant des théories classiques des relations internationales, qui s'intéressent peu aux acteurs concernés, à « leurs combinaisons, leurs contradictions, leurs objectifs, ... » (Devin 2018). La sociologie des relations internationales considère que l'international est un espace de relations entre acteurs multiples, que ces acteurs sont importants au même titre que les phénomènes sociaux et, enfin, elle étudie ce qui affecte leur conduite (McSweeney 2009 ; Albert *et al.* 2013). Selon Picard, la complexité des processus de formation des entités politiques est importante dans la construction du Liban. Au-delà du contexte régional, c'est toute l'histoire du couple syro-libanais qu'il faut appréhender, entre deux États qui ne cessent de mêler et démêler leur histoire, de « se vouloir étrangers tout en restant intimes » (Picard 2016, 10). C'est donc au **niveau méso** que la sociologie des relations internationales porte son analyse : des affaires internes aux affaires internationales mais, surtout, dans ce qu'il se passe entre les deux (Zajec 2022, 127). C'est ici

tout son intérêt, nous utilisons la sociologie comme pont entre les internistes et les internationalistes.

Dans la sociologie des relations internationales et dans l'approche constructiviste, l'acteur-État est un élément essentiel (bien qu'acteur non-unique dans les relations internationales). Il est, pour ces deux approches, une construction sociale. Un État est théoriquement composé d'une **population** (construisant socialement la volonté d'une identité commune, de vivre ensemble, de citoyenneté symbolique/politique et juridique), d'un **territoire** (et des enjeux qui l'accompagnent : délimitation et respect des frontières, populations, minorités) et d'un **gouvernement** (légitimité du pouvoir politique, capacité, autorité), lequel fonctionne au Liban sous forme de consociativisme (cf. *infra*).

Ces composantes essentielles de l'État introduisent la suite de cette analyse conceptuelle, qui porte sur une réflexion de l'État fragile développé ci-dessous.

Pour rappeler notre approche post-positiviste, aucune théorie/concept lus ou rencontrés ne s'insèrent parfaitement dans l'aspect choisi de ce travail, qui étend l'étude des ingérences étrangères à une réflexion sur la construction et le fonctionnement de l'État libanais. Ainsi, cherchant à combler certains flous portés par le mouvement constructiviste, nous avons tenté d'apporter une autre forme de profondeur historique et sociologique à celui-ci, grâce aux apports de la sociologie des relations internationales. L'étude de ce cas, à mi-chemin entre l'État et la Région, permet de s'interroger sur les interactions entre Liban et Syrie (frontières, souveraineté, populations) et sur la « gouvernabilité » de l'État libanais dans cette région complexe. Les notions d' **État fragile** et de **consociativisme**, bien que présentées avec leurs critiques, apportent également quelques éclairages sur la situation du Liban et sur la façon dont seront traitées les différentes parties de ce travail. En interrogeant les interventions étrangères de la Syrie dans les affaires libanaises, on pose aussi la question de la gestion étatique du Liban et de son organisation politique, en tenant compte de la multiplicité des acteurs à l'œuvre – dans une perspective socio-historique de la construction des interactions syro-libanaises.

3.2 L'État : entre « État fragile » et consociativisme

Dans la continuité de notre observation de l'État, nous développons ici plus en détails deux concepts qui semblent essentiels dans le cadre de cette recherche.

Un État qui ne réunit pas ou plus ses composantes essentielles et qui, partant, fait face à des problèmes structurels s'approche de la distinction d'État fragile. Moins binaire que la notion d'État failli, qui est souvent basée sur des standards internationaux plutôt occidentaux, la notion d'État fragile se rapporte à « un État susceptible d'entrer en crise et de se retrouver en état d'effondrement » (Schiffino *et al.* 2022, 160). Elle permet un certain continuum de différents degrés de fragilité. La fragilité porte ainsi sur plusieurs dimensions : économique, politique, sécuritaire, ... mais plusieurs critiques émergent de ce concept. Il demeure utile car l'État reste une donnée importante à prendre en compte et à étudier dans les Relations Internationales, mais il convient en même temps de prendre quelques distances avec la vision occidentale des caractéristiques d'un « bon » État et de garder en tête la multiplicité des autres structures sociales (cfr. *Méthodologie et limites*).

La multiplicité des définitions de l'État fragile met l'accent sur différentes dimensions. Selon Serre, les États fragiles « se caractérisent par une incapacité à exercer certaines fonctions essentielles nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des citoyens » (Serre 2016, 11). D'autres auteurs notent que l'État peut être défini comme fragile lorsque « ses institutions réelles, ses fonctions et ses processus échouent à s'accorder avec l'image forte de l'État souverain, celle représentée à la fois dans la théorie de l'État et dans le droit international » (Calment *et al.* 2010, 76). La Banque Mondiale, dont l'initiative de catégorisation joue un rôle au moins aussi politique qu'analytique, les caractérise en 2012 « selon plusieurs indicateurs de performance de la gouvernance, dont l'État de droit, l'efficacité du gouvernement, le niveau de corruption et l'adhésion à des standards de droit de l'Homme » et l'OCDE en 2009 comme « incapables de répondre aux attentes de leur population ou de gérer le changement dans les attentes et la capacité, au travers d'un processus politique » (Serre 2016, 28).

Conscients de l'impact de telles catégorisations effectuées par des institutions internationales telles que la Banque Mondiale, et de la prégnance des standards occidentaux, le concept d'État fragile aura ici surtout pour but d'identifier certains **facteurs de vulnérabilité** de l'État libanais et de s'interroger tant sur les causes que sur les conséquences de celle-ci, au regard du contexte socio-historique de la région (Nay 2013).

Dans ce cadre, les travaux de Carment, Prest et Samy ont, par exemple, illustré leurs réflexions sur les différents États et leur potentielle fragilité par des données quantitatives multiples, afin de construire un cadre analytique portant sur la démocratie, la sécurité et le développement (Carment *et al.* 2010 ; Nay 2013). Dans leurs travaux, l'État y est tout de même finalement

pensé selon l'expérience occidentale, mais ils démontrent cependant qu'une analyse unidimensionnelle de la fragilité n'a que peu d'intérêt et que, finalement, bon nombre d'états ou « tous les états montrent des degrés de fragilité » (Carment *et al.* 2010, 119). Nous retiendrons ici les enjeux de **gouvernance** et de **légitimité** dans les régions affectées par les crises, en tentant d'éviter les écueils décriés par d'autres chercheurs (dont Nay détaillé ci-après).

Prenant en compte que les auteurs théorisant les « État fragiles » éclipsent régulièrement le fait que les modèles d'organisation socio-politique sont propres à chaque région et chaque État, ce travail a pour but de se pencher plus en détails sur les aspects des enchevêtrements des structures sociales, des groupes confessionnels, des réseaux interétatiques prenant place au Liban (et donc pas uniquement les variables nationales) pour tenter d'y comprendre les liens avec les interventions externes.

L'État et son fonctionnement demeurent importants dans l'analyse des relations internationales mais, nous l'avons dit, ne représentent pas l'unique acteur à prendre en considération. Les variables analysées dans le concept d'État fragile sont une grille d'analyse utile mais qu'il convient d'affiner et de personnaliser. Nay propose ainsi d'étudier la fragilité des États au-delà des structures politiques nationales et dans leurs **interdépendances transnationales** (ou régionales). Il replace ainsi le concept de la fragilité de l'État dans une importance des conditions historiques des formations d'espace politique, notamment « l'héritage institutionnel des périodes coloniale et postcoloniale, l'organisation des identités, de l'économie, du pouvoir et du territoire » (2013, 148).

Dans cette optique, l'État et son organisation (consociative au Liban) ont toute leur importance dans notre analyse et complète ici cette partie conceptuelle.

Le **consociativisme** est un concept fréquemment utilisé dans l'analyse des sociétés pluriconfessionnelles (théorisé dans le cas belge, en Suisse ou en Italie par exemple¹⁶). C'est une manière de partager le pouvoir entre les peuples constitutifs de l'État ou les différentes confessions (Dixon 2020 ; Majed 2020), il permet ainsi la représentation et la participation de tous les segments sociaux majeurs dans le processus gouvernemental (Mc Culloch 2014, 501).

Largement utilisé depuis la théorisation des piliers constitutifs d'une société plurielle faite par Arend Lijphart (1969), il fait l'objet, depuis les années 1990, de travaux critiques d'une

¹⁶ Voir les travaux de (Pizzorno 1995) et (Sanguin 2010).

nouvelle génération de chercheurs qui interrogent la réussite du modèle (voir entre autres les travaux de Nagle et Mc Cullogh). Ils questionnent aussi l'idée que ce concept puisse aider à appréhender et gérer les cas de crises et conflits entre groupes (Dixon 2020, 117-118). Au Liban, cette forme de partage du pouvoir a « assigné à chaque communauté un quota et des postes précis au sein des pouvoirs législatifs et exécutifs et dans la plupart des institutions » (Majed 2020).

Cette nouvelle génération conclut que malgré une cinquantaine de pays consociatifs qualifiés de « succès », incluant le Liban (selon Bogaards *et al.*, 2019) les mises en œuvres du concept sont finalement fortement variées et l'accent serait surtout mis sur les réussites, les recherches taisant alors souvent les conséquences et aspects plus négatifs de ce système (Dixon 2020, 125).

Salloukh (2023), s'éloignant de l'approche de Bogaards (qui classe et compare les différentes formes de consociativisme par analogie) souligne surtout les choix humains et le rôle de leurs idées dans la formation de l'État autour d'un système consociativiste, correspondant plus aux cas non-européens. Selon lui, le système « sectaire » posé dans le Liban post-colonial a façonné la suite des politiques libanaises, entraînant « l'image d'une société segmentée en communautés sectaires fermées, ce qui a permis aux élites politiques de l'instrumentaliser », empêchant la construction de l'État (2023, 3).

Au Liban, plutôt que des liens horizontaux entre communautés, ce sont des réseaux de patronage (notamment transnationaux) qui peuvent se tisser. Dans cette réflexion, O'Leary (2013) précise que les États doivent avoir une base de « gouvernabilité » (c'est-à-dire l'opposé des caractéristiques d'États fragiles développées ci-avant) pour que fonctionne ce genre de partage du pouvoir dans les sociétés divisées. Les États fragiles seraient, de par les leaders à leur tête (grandes familles, clans historiques, cf. *infra*), non cohérents. Sa réflexion le mène alors à présenter la prédation des dirigeants qui confondent biens publics et privés dans un système plutôt cloisonné perpétuant les mêmes figures politiques au pouvoir¹⁷ (cf. *infra*), mais ce travail n'abordera pas le cas de corruption¹⁸ dans ces États divisés.

Ce cadre conceptuel, qui met l'accent sur l'État fragile libanais et le système consociativiste encadrant les interactions dans une logique confessionnelle, structure ainsi toute la suite de ce

¹⁷ En s'ingérant profondément dans les institutions étatiques, l'élite au pouvoir crée des réseaux clientélistes, animés par leurs partisans respectifs (Salloukh 2023, 12).

¹⁸ Voyez notamment (Alsharabati et El Chaer, 2015)

travail qui étudie les ingérences étrangères syriennes dans les affaires libanaises sous le prisme constructiviste et sociologique en Relations Internationales.

III. Partie analytique

1. Chapitre 1 - Historique : le Liban, une (pas si) longue histoire mouvementée

Le but de ce mémoire n'étant pas de retracer l'histoire (complexe) de la région, nous nous devons cependant de recontextualiser certains événements dans leur profondeur historique. Cette partie plante ainsi le décor afin d'appréhender ensuite les relations qui existent (et qui ont existé) entre les États libanais et syrien. Nous le verrons, les interactions post-tutelle trouvent très souvent leur source dans l'histoire syro-libanaise.

1.1. Le partage du Grand Liban et construction d'identités

Avant la fin de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman dominait la région libanaise depuis quatre siècles (Baron 2017, 13) et regroupait également la Turquie, l'Irak (Mésopotamie à l'époque), la Jordanie, la Syrie, Israël et les territoires palestiniens. Le partage de l'Empire entre la France et le Royaume-Uni, établi d'abord par les accords secrets de Sykes-Picot puis par un mandat officiel accordé par la Société des Nations, ajoute des communautés historiques de la Syrie ottomane au territoire « libanais » initial, qui se limitait historiquement au Mont-Liban.

L'État libanais, alors placé sous **mandat français** dès 1920, devint le « Grand État du Liban » (Otayek 2017, 148). La Syrie, également sous protectorat français, fut divisée en sous-états (état des Druzes, de Damas, d'Alep et des Alaouites), ce qui favorisera ensuite l'émergence de sa vision d'un Liban considéré comme un cinquième « sous-état ». S'établit donc depuis ce partage il y a cent ans, une « mitoyenneté géographique et historique » (Picard 2016, 90) entre les États syriens et libanais. Le chercheur Osoegawa (2015) rappelle que, sans tenir compte de l'histoire locale des peuples de la région, les calculs impériaux ont en effet redessiné les frontières syro-libanaises, menant à des tiraillements d'identités. Ces frontières revues par l'Occident occasionneront moult conséquences sur le Liban.

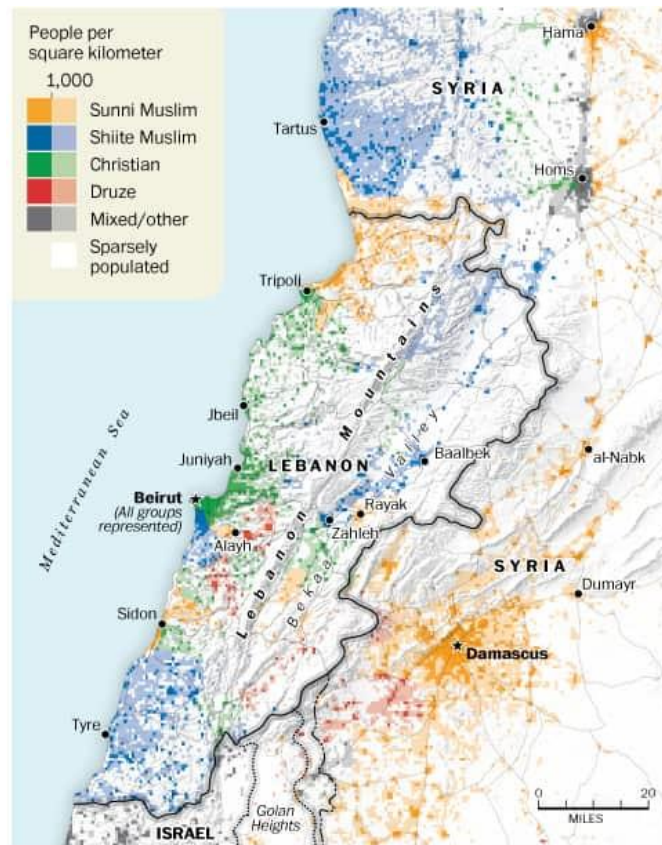


(Laboratoire ESO Le Mans, 2012)

Aboultouf, politologue, présente les relations syro-libanaises sous trois étapes clés : fraternité, montée hégémonique baasiste puis contrôle tutélaire. Lors de cette première étape, Liban et Syrie se reconnaissent mutuellement (élément qui ne sera pas souvent présent comme nous le verrons ci-après), coopèrent pour obtenir tous deux leurs indépendances et négocient en front uni avec les autorités françaises. Lors de ces relations fraternelles, ils se mettent aussi d'accord sur la création « d'un conseil supérieur d'intérêts communs » concernant l'économie des douanes, aéroports, ports, licences, ... (Aboultouf 2016, 165).

Cependant, au même moment est fondé au Liban le Parti social nationaliste syrien, qui promeut une Grande Syrie (le « Croissant fertile » comprenant également la Palestine, la Jordanie, Chypre, l'Irak, le Koweït ainsi qu'une partie de la Turquie) et un **anti-confessionnalisme** (Picard 2016, 102).

En effet, à la fin de l'Empire Ottoman, le marqueur religieux hérité de l'époque ottomane devient le principal organisateur des sociétés au Moyen Orient. Il est au Liban le marqueur identitaire le plus saillant : **l'appartenance confessionnelle** est assignée dès la naissance et se retrouve jusque dans le fonctionnement de l'État et ses juridictions (Nammour 2007). Les Libanais appartiennent à une des 18 communautés confessionnelles instituées : cinq musulmanes dont les sunnites, les druzes, les chiites duodécimains, les chiites alaouites et ceux ismaélites, une israélite et douze chrétiennes (regroupant les maronites, la communauté nestorienne, celle protestante et celle latine, les grecs catholiques, les grecs orthodoxes, les arméniens catholiques, les arméniens apostoliques, les chaldéens, les syriaques catholiques, les jacobites/syriaques orthodoxes et la copte).



(The Washington Post, 2012)

Selon Nammour, expert en sociologie politique au Liban (2007, 51), des voix s'élèvent au fil des changements et réaménagements du système contre cette représentation communautaire dans l'appareil étatique, censée « garantir la participation de tous au pouvoir ». Le régime syrien¹⁹ plaidera d'ailleurs dès les premiers moments de la guerre civile de 1958 pour « une

¹⁹ Celui-ci ayant supprimé les quotas communautaires de son Parlement dès les années 50.

déconfessionnalisation à long terme et un rééquilibrage du partage communautaire » (Picard 2016, 94) au Liban, et agira par intimidation tant sur les chrétiens syriens que libanais durant leur domination sur le Liban.

Les tensions qui se forment concernant une identité libanaise feront écho par la suite à la polarisation de la scène politique libanaise, entre 8 Mars et 14 Mars. Pourtant, la stratégie syrienne s'ingère à l'époque dans l'espace politique libanais via tous les groupes confessionnels (Picard 2016, 105). Cette dernière mentionne par exemple, et nous analyserons ces liens interpersonnels *infra*, la communauté alaouite qui est mobilisée par le pouvoir syrien tant au Liban qu'en Syrie. Selon elle, « les appartenances nationales demeurent incertaines au sein de cette population qui circule à travers une frontière sans démarcation ni surveillance, au rythme des batailles et des saisons de l'emploi. Ceux qui ont la nationalité libanaise constituent un électorat captif susceptible de voter pour les candidats pro-syriens ». Damas leur a ainsi octroyé des sièges au Parlement après la réforme post accord de Taëf (Picard 2016, 104).

Ces tensions confessionnelles qui émergent donc dès la reconfiguration de l'État libanais sont figées par la Constitution de 1926 et les institutions mises en place à l'époque. Celles-ci octroient une place prépondérante à la communauté chrétienne libanaise, en particulier les maronites (qui seront alors placés à la tête de l'armée, à la direction de la Banque Centrale, ... et, surtout, à la présidence du pays)²⁰. Les mandataires français font donc le choix à cette époque de reprendre les fondements du régime confessionnel qui était présent dans la région au 19^e siècle (Baron 2017, 25), et répartissent les hauts postes du pouvoir entre les différentes communautés libanaises.

Dans une volonté « de division égale et officielle » (effectuée sur base d'un unique recensement en 1932) (Dumont 2005, 429), un pluralisme communautaire très élargi prend place. Cette forme de consociativisme, décrite dans la partie conceptuelle, est déterminante dans l'analyse des moments charnières qui seront développés entre 2005 et 2020. Il exacerbera, entre autres, les tensions liées à la sous-représentation des chiïtes puis l'émergence du Hezbollah comme acteur incontournable de la scène libanaise.

²⁰ Ils domineront les institutions du pays jusqu'aux Accords de Taëf, en 1989.

1.2. Le Pacte National et l'indépendance

L'indépendance du Liban est proclamée en 1941 et le pouvoir s'articule autour d'un Pacte National signé deux ans après le départ des français. L'enjeu de ce Pacte était double selon Nammour (2007, 55) : rassembler et unir les Libanais, ainsi qu'accompagner l'indépendance du pays hors du giron français en l'empêchant de « se voir engloutir par la Syrie voisine ». Aussi appelé « gentlemen's agreement », il stipule que « les chrétiens ne chercheront pas à obtenir une protection ou une intervention étrangère au Liban tandis que les musulmans accepteront les frontières actuelles du Liban et de sa souveraineté » (Aboultouf 2016, 165).

De la sorte, le Pacte National résolvait aussi en théorie la réponse libanaise au mouvement panarabe de la région. En cherchant à rendre le Liban plus indépendant aux pressions extérieures, on l'éloignait et du courant nationaliste arabe²¹, et d'une idéologie pro-occidentale (Najem 2012). Selon l'historien Raymond (2013), ce Pacte National avait vocation à résoudre équitablement le problème d'une démographie confessionnelle très fragmentée.

L'État libanais est, selon Najem, très vulnérable aux pressions régionales de par son absence d'une force militaire forte et la fragmentation de son identité nationale en construction. Sa proximité géographique et les fréquentes incursions sur son sol rendent par conséquent difficiles le développement et la consolidation des appareils étatiques d'un Liban tout récemment indépendant, dans une région secouée à cette période²² par le conflit israélo-arabe et le mouvement panarabe (2012, 19).

1.3. Les guerres civiles et la naissance du Hezbollah

C'est donc, dans le contexte du conflit israélo-arabe depuis la création de l'État hébreu en 1948, que le Liban constate l'exode des palestiniens vers le sud de son territoire (Aoun 2015, 6), qui sera souvent sujet aux velléités de la région.

²¹ En vérité, l'influence de Nasser demeura très forte à cette époque au Liban. Une partie du gouvernement cherchera, en réponse, un soutien du côté occidental tandis que l'autre s'accommodera d'un certain panarabisme limité, jusqu'à l'introduction de l'OPL au Liban (Najem 2012).

²² La guerre froide influence aussi indirectement les relations syro-libanaises, surtout sur la question israélo-palestinienne. Le Liban entretient des relations avec le camp occidental tandis que la Syrie est associée au bloc soviétique. Profitant de la situation bipolaire, la Syrie s'ingère dans les interstices et profite de la situation de guerre civile au Liban (Picard 2016, 180).

Les Accords du Caire, négociés secrètement à l'époque par le chef de l'armée libanaise et Yasser Arafat en 1969 permettent en réalité dans le pays une présence palestinienne qui culmine en 1970 après les événements en Jordanie dits du « septembre noir » (Rondot 1983, 28). Les réfugiés palestiniens²³ lancent alors des attaques vers Israël via le Liban. Ces Accords divisant le pays, entraînent un morcellement du Liban jusque dans son armée nationale (Boujemi 2016, 148). Les Accords du Caire et les invasions israéliennes au Liban de 1978 puis 1982 mèneront à une guerre civile de quinze années, entraînant ensuite le début de l'ingérence syrienne et sa tutelle sur les affaires libanaises (Murgue 2015 ; Osoegawa 2015 ; Najem 2012).

Cette guerre civile met en exergue deux points : elle révèle les dissensus qui paralysent la politique libanaise à propos des désaccords d'un soutien ou non à la résistance palestinienne (entraînant tensions et longues crises gouvernementales) et, deuxièmement, interroge l'intervention de Damas sur le sol libanais. À certains moments, l'armée syrienne est perçue selon Picard comme libératrice de la population libanaise mais se comporte à d'autres moments comme force d'occupation lors de la guerre civile (2016, 192). Najem explique de plus que c'est sur demande du Président Frangié (cf. *infra*) que les troupes syriennes entrèrent au Liban, dominant ensuite les services de sécurité et de renseignement (2012, 11).

Certains auteurs (Hinnebush 1998, Deeb 1989) avancent l'hypothèse que ce sont les facteurs externes qui ont donné l'opportunité à la Syrie de jouer les médiateurs sur le sol libanais. Dans un narratif de contrer une potentielle montée d'influence israélienne et sauver le Liban attaqué, la menace israélienne était l'élément déterminant de leur politique au Liban.

Un autre élément qui revient régulièrement est plutôt d'ordre interne. Osoegawa explique que l'intervention syrienne aurait été menée en vue d'éviter une révolte sunnite régionale qui menaçait le régime baasiste d'Assad, si les musulmans sunnites gagnaient trop de pouvoir au Liban. C'est alors la sécurité interne syrienne qui aurait guidé les choix politiques du régime de Hafez al-Assad. Les aspects économiques entrent cependant aussi en compte dans les stratégies syriennes et resurgissent dans la suite de leur histoire commune (cf. *infra*) (Osoegawa 2015).

Une autre hypothèse détaille la montée en puissance du régime baasiste dès les années 1960, modifiant profondément les relations historiques syro-libanaises, c'est celle qui nous paraît s'inscrire le plus logiquement dans la perspective de ce travail. L'idéologie Baas de Assad

²³ Les conséquences des nombreux réfugiés palestiniens se réfugiant au Liban marqueront les esprits, influençant par la suite les réactions des libanais face à la crise syrienne de 2011 dont il sera question ci-après.

s'articule autour de trois fondements : socialisme, liberté et unité arabe²⁴, et place le régime syrien dans une compétition régionale pour l'hégémonie. Celle-ci ne reconnaît pas les frontières nationales et rejette alors la souveraineté et l'indépendance du Liban. Au même moment, le Liban est divisé intérieurement entre musulmans et chrétiens, occasion que saisit la Syrie en soutenant par exemple différentes milices dans leurs affrontements. Les troupes d'Hafez al-Assad s'ingèrent au Liban pendant la guerre civile²⁵ et défendent l'approche d' « un peuple dans deux pays » (Aboultaif 2016, 171). Ils supervisent et contrôlent la guerre civile qui dure quinze ans, jusqu'à l'accord de Taëf qu'ils approuvent. Selon Aboultaif, le régime syrien souhaite contrôler le Liban car Assad, dans l'idéologie baasiste, le considère comme l'une de ses provinces historiques²⁶, avec une structure sociopolitique fragile à ce moment-là, et, surtout, il le voit comme frontière de défense naturelle au Sud « pour arrêter ou retarder une attaque israélienne²⁷ » contre la Syrie (2016, 172).

Achnar et Warschawki ajoutent, eux, que le régime syrien aurait envoyé ses troupes pour secourir les forces de droite chrétiennes avec le feu vert de Washington (au même moment, l'Irak envahissait le Koweït et Hafez rejoignait la coalition des États-Unis contre Bagdad), en espérant bénéficier de certaines retombées dans le règlement du conflit israélo-arabe. Cette entente américo-syrienne ne dura toutefois pas longtemps, et Israël envahira rapidement après le Sud Liban (opération Litani 1978) (2015, 4).

Israël envahira ensuite massivement le Liban jusqu'à Beyrouth le 6 juin 1982 sous prétexte, à nouveau, de protéger le nord de leur territoire contre les incursions et roquettes palestiniennes. Ils occuperont le Sud-Liban jusqu'aux années 2000, ce qui en fait une des raisons de création du Hezbollah (cf. *infra*).

²⁴ La Constitution du baasisme présente en 1947 : « les arabes forment une seule nation. Cette nation a le droit naturel de vivre dans un seul État et d'être libre de diriger son propre destin » (Aboultaif, 2016, 171).

²⁵ Kamal Joublatt (assassiné plus tard par la Syrie) et le président Suleïman Frangîé étaient supportés par la Syrie tandis que les Gemayel y étaient fortement opposés (Aboultaif 2016, 172).

Les maronites étaient alliés de la Syrie avant de rompre leur alliance en 1978 pour s'associer avec Israël

²⁶ La Syrie énonce d'ailleurs plusieurs fois dans les années 1970 sa volonté de s'imposer au Liban et le ministre syrien des affaires étrangères s'exprime dans un entretien au *Monde* en 1979 qu'ils « ne permettront pas la division du Liban, le Liban fait partie de la Syrie et nous l'y ferons revenir en cas de manœuvre de division [...] » (Picard 2016, 189).

²⁷ Pourtant, le plateau du Golan étant plus proche des frontières israéliennes et plus facilement praticable, on comprend bien qu'il s'agit de la rhétorique du régime pour justifier le non-respect de la souveraineté et l'indépendance du Liban.

On caractérise à cette époque les liens syriens moins avec les politiques du gouvernement libanais qu'avec les groupes et figures transétatiques tels que les familles ou les hommes d'affaire interconnectant les deux États (Osoegawa 2015). Des années 1990 à 2005, la Syrie exerce une forte influence sur la politique de défense, la politique interne (sans surprise) et la politique étrangère du Liban.

1.4. L'accord de Taëf sous l'égide de l'Arabie Saoudite

Mettant fin à la guerre civile qui déchire la scène libanaise, l'Accord de Taëf est négocié, en 1989, entre les principales factions politiques libanaises (dont ne fait à l'époque pas partie le Hezbollah mais qui fera sa place par la suite via l'Accord de Doha en 2008 – cf. *infra*) et le Haut Comité de la Ligue Arabe (réunissant le Maroc, l'Arabie Saoudite et l'Algérie, avec « le soutien de la diplomatie américaine ») dans le but de restabiliser, réconcilier et reconstruire le Liban. S'en suivra une tutelle officielle de la Syrie sur le Liban, soutenue par la communauté internationale et consacrée par cet Accord (Daher 2018, 161).

Il partage le pouvoir exécutif entre chiites (présidence du Parlement), maronites (toujours la présidence de l'État), et sunnites (présidence du Conseil des Ministres) (Hasbani, 2007).

Le nombre de députés parlementaires est revu à la hausse (128 au lieu de 99) et les alliances et les formations politiques entre groupes changent. Ce faisant, le régime syrien souhaite réaffirmer un certain lien vertical, liant chaque groupe confessionnel vers le patron syrien. C'est une des principales caractéristiques des ingérences syriennes dans la politique libanaise : en parvenant à entretenir des relais dans les différentes communautés et exacerber les compétitions de pouvoir entre les identités libanaises multiples, « ils clientélisent certains groupes en marginalisant d'autres [...] expliquant l'éclatement de la scène politique libanaise » (Picard 2016, 105). Les relais entre pouvoir de Damas et société libanaise s'établissent aussi, outre les élites politiques, via les milieux entrepreneuriaux libanais de l'époque.

Avec ce nouveau partage confessionnel entraînant des déséquilibres démographiques entre communautés, Picard fait référence à une véritable fragmentation de l'identité nationale. Il (re)devient important d'être majoritaire et le gouvernement Hariri décide en 1994 de réaccorder la nationalité libanaise à toute une série d'émigrés libanais, renflouant ainsi les communautés musulmanes et aggravant par contre celle des chrétiens déjà touchés par une forte décroissance. Cette décision, qui concerne notamment les bédouins sunnites à cheval entre les régions

syriennes et libanaises du côté de Wadi Khaled (auparavant considérés comme apatrides car ne pouvant prouver leur appartenance à un côté ou l'autre de la « nouvelle » frontières), est vue comme stratégique par la Syrie, dans la même façon de faire qu'abordée précédemment avec l'attribution des nationalités libanaises aux alaouites. Ces « nouveaux libanais », bédouins qui constitueront alors plus d'un tiers de certaines circonscriptions électorales feront pencher la balance aux élections législatives post-Taëf²⁸ (Picard 2016, 99), et nous détaillons *infra* en quoi ces jeux de circonscriptions deviennent des enjeux électoraux difficiles à rediscuter dans un système consociativiste.

1.5. La tutelle et la question de la souveraineté libanaise

Des années 1980 à 2005, les influences étrangères rivales de l'Iran et de l'Arabie Saoudite, bien que fortement cadrées et limitées au Liban par la tutelle syrienne, façonnent elles aussi le contexte régional et la politique interne libanaise (et engendrent, à nouveau, des tensions politiques entre les communautés) (Daher 2018).

Comme il le sera détaillé au Chapitre 3, la Syrie va alors, jusqu'en 2005, imposer ses contraintes au Liban mais aussi aux acteurs régionaux qui influent sur le territoire libanais. Les méthodes de la Syrie sont musclées, Damas n'hésitant pas à assassiner certains dirigeants libanais (le maronite Bachir Gemayel, le candidat élu à l'élection présidentielle Moawad, ...), et à placer ceux qui lui conviennent au pouvoir. Durant la période de tutelle, « aucune décision majeure ne pouvait être prise par le Liban sans l'aval de la Syrie » (Daher 2018, 161). Ainsi, il y avait toujours un représentant du régime syrien présent lors des réunions gouvernementales libanaises et les plus grandes interférences syriennes avaient lieu lors des élections. Selon Aurélie Daher, Professeure à Paris-Dauphine, « l'élection présidentielle se résume à l'époque par la confirmation via le Parlement du candidat choisi par Assad père puis fils ». Elle précise « qu'aucun candidat [libanais] ne peut se présenter aux élections législatives sans avoir effectué au préalable une 'visite de courtoisie' [...] à Damas, et reversé un 'droit de participation' de plusieurs milliers de dollars au chef des services de renseignement syriens » (2018, 161). L'enracinement profond du régime syrien et de son service de renseignement empêchent toute contestation libanaise ou extra-libanaise, les puissances régionales dépendant elles aussi d'une approbation syrienne en échange d'un quelconque soutien.

²⁸ Ils sont d'ailleurs véhiculés par l'armée syrienne à ces moments politiques stratégiques.

L'on constate ainsi que l'histoire du Liban est mêlée à celle d'une influence syrienne mais aussi aux enjeux de construction de l'État et de la recherche d'identités dans un système qui se met en place autour du consociativisme. Les chapitres suivants reprennent, au rythme des mandats présidentiels, les développements politico-contextuels, la scène politique et la structure étatique (et leurs sous-sections respectives) de notre analyse de 2005 à 2020.

2. Chapitre 2 : la fin de la Présidence Lahoud (2005-2007)

Ce chapitre traite des derniers agissements du régime syrien en tant que puissance tutélaire dans la politique libanaise, qui mènent à un retrait forcé de leur présence physique en 2005. Ce moment de bascule, entraînant la fin de la tutelle syrienne, introduit donc toute la suite de ce travail.

2.1 Une rupture avec la Syrie : analyse du contexte domestique et régional

2.1.1 La prolongation du mandat présidentiel libanais et l'assassinat du Premier ministre Hariri

Il s'agit de la dernière grande action politique syrienne et ses conséquences. Les personnages majeurs en sont : le Président Lahoud maintenu au pouvoir sur volonté syrienne et l'ancien Premier ministre Rafic Hariri assassiné le 14 février 2005, dont découlera la demande d'un Tribunal Pénal International au Liban.

Selon Bahout, politologue à l'Université Saint Joseph de Beyrouth, l'année 2005 fut pour le Liban la plus bouleversante depuis la fin de la guerre civile, laissant l'État « face à autant de perspectives de renouveau que de risques de retour des vieux démons de la violence sur fond de tensions et d'hypothèques régionales » (2006, 39). Cette série d'événements présente comme point de départ la décision syrienne de prolonger le mandat présidentiel d'Emile Lahoud, alors que la constitution libanaise le limite à six ans²⁹.

²⁹ En réalité, la Constitution ne prévoit juste pas de possibilité de prolongation, et stipule dans son article 49 : « Le Président de la République est élu pour six ans par le Parlement au scrutin secret et à la majorité absolue des voix ».

Elu président en 1998, le Général Lahoud, ouvertement pro-syrien, fut selon Najem une figure plutôt populaire auprès des différents groupes confessionnels. Il aurait reconstitué les forces armées libanaises après la guerre, au-delà des fractures confessionnelles. Lahoud a aussi tenté de réformer la fonction civile, s'est dit très investi sur une « lutte contre la corruption » (mais appliquant cette lutte au cas par cas, ignorant par exemple les personnalités approuvées par la Syrie) (Najem 2012, 67-70).

Par la suite, la Syrie, dans son intervention directe et non-dissimulée dans la direction présidentielle de 2005, va s'attirer les foudres de la population libanaise et des occidentaux dont l'avis sur la tutelle et le régime syrien a changé. En effet, suite notamment au contexte régional de cette époque (entre autres, le cas de l'Irak pour les États-Unis³⁰, et « une volonté de stabilité régionale » pour la France³¹). La France et les États-Unis mettent la pression sur la Syrie pour que cette dernière se retire du Liban et mette fin à sa domination tutélaire. La résolution 1559 des Nations Unies, co-encouragée donc par les positions occidentales (et adoptée en 2004), appelle au respect de la démocratie et des élections, au désarmement du Hezbollah, à l'envoi de l'armée libanaise au Sud Liban et au contrôle de cette dernière sur les camps palestiniens (cf. *infra*) (Bahout 2006, 40).

Damas (très opposé aux pressions occidentales et à la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies), fait front face à la communauté internationale et impose alors le maintien du Président Lahoud au pouvoir³² en faisant voter son renouvellement de mandat en 2004 et en menaçant le Premier ministre Rafic Hariri afin qu'il présente sa démission (Otayek 2017, 156). Le gouvernement est alors remplacé par celui d'Omar Karamé (composé notamment d'une série de personnalités proches du pouvoir syrien). Ce « nouveau »³³ Premier ministre est membre du courant pro-syrien ou « Courant de la Loyauté la Résistance » qui considère la Syrie comme un allié stratégique pour le Liban. Auparavant en bons termes, la famille Hariri et la Syrie avec Lahoud sont en 2004 plus qu'opposés et c'est ici une première accentuation de l'évolution des

³⁰ Les États-Unis, en pleine guerre face à « l'Axe du Mal », voient en l'hégémonie syrienne sur le Liban et le Hezbollah des moyens d'affaiblir le régime iranien après le renversement de Saddam Hussein en Irak et l'invasion en Afghanistan.

³¹ De son côté, la France aligne ses intérêts sur les actions américaines à cette époque, notons aussi une amitié personnelle entre Hariri et Chirac (« *whose relationship has always been highly rewarding* » selon Achcar (2015, 9).

³² Alors même que la résolution vient d'être approuvée au Conseil de sécurité de l'ONU à 9 voix contre 6 abstentions.

³³ Précédemment à cette fonction de 1990 à 1992.

alliances entre les acteurs et de leurs liens fluctuants avec la Syrie (Nizameddin 2006 ; Rivoal 2017).

De son côté, avec les accords de Taëf qui modifièrent la distribution communautaire et augmentèrent le pouvoir du Premier ministre, Rafic Hariri, était devenu le centre de la scène politique libanaise des années 1990 (surnommé « Mr Lebanon ») (Achcar et Warschawski 2015, 6). Ce dernier, proche de la dynastie saoudienne, accumule une grande fortune personnelle et entreprend la reconstruction du pays. Il est d'ailleurs élu en 1992 sur base de son programme économique national (Najem 2012, 70). Après un premier mandat, selon Achcar *“Hariri ruled in agreement with the Syrians, as well as their army, at a time when nobody was asking for their immediate departure since the Lebanese state required reconstruction and temporarily needed a ‘borrowed army’”* (2015, 6).

Une opposition à la tutelle syrienne se rassemble ensuite autour d'Hariri et des autres partis anti-syriens. Les années 2000 marquent en effet le début des dissensions politiques entre le Président et le Premier ministre, le retrait des troupes israéliennes au Sud Liban et la mort de Hafez al-Assad. Les Libanais, dont la liberté d'expression est cadenassée sous la politique syrienne, commencent à contester cette présence.

Une série d'attentats perpétrés par la puissance syrienne s'ensuit et, le 14 février 2005, alors que Rafic Hariri sort du Parlement après avoir participé à une réunion concernant la Loi Electorale (cf. *infra*), il est assassiné par un camion-suicide rempli d'explosifs, tuant au passage 21 autres personnes et faisant une centaine de blessés (Bahout 2006, 42). Cet assassinat³⁴ marque alors le point d'inflexion de la tutelle syrienne au Liban. Il fait basculer les forces politiques sunnites et druzes dans une opposition totale envers Damas (Bahout 2006, 45). L'on pourrait alors imaginer un changement en profondeur de l'État libanais, libre de recouvrer sa souveraineté et son indépendance mais le retrait syrien de cette année-là engendrera surtout une importante modification du paysage politique au Liban, dont il sera largement question ci-après.

2.1.2 Analyse de la relation Syrie-Hezbollah à l'été 2006

Un second fait marquant pour le Liban dans cette période de fin de Présidence est la guerre des 33 Jours de l'été 2006. Celle-ci apporte en effet plusieurs éléments importants : une justification

³⁴ Un autre travail serait nécessaire pour analyser les choix du régime de Hafez al-Assad puis de la politique de son fils Bachar envers le Liban

de la raison d'être du Hezbollah et un point profond de discorde avec la Syrie, introduisant un nouvel aspect de la nature de leur relation.

Groupe avant tout militaire, le Hezbollah étend toujours plus son importance et sa présence dans l'histoire libanaise. C'est un phénomène exponentiel et ses interactions avec la Syrie sont complexes, ce qui explique le développement plus détaillé de cet acteur politique libanais.

Didier Leroy, chercheur à l'Institut Royal Supérieur de Défense, parle du Hezbollah comme d'une atmosphère idéologique à partir des années 1978 au Liban³⁵ ; cet état d'esprit avant tout milicien devient un phénomène multidimensionnel qui gagne tous les échelons de la société libanaise. La raison d'exister du Hezbollah est donc, dès ses débuts, son appareil militaire (la Résistance Islamique au Liban). Souvent cité comme « le Hezbollah et son bras armé », Leroy et Daher insistent tous deux, lors d'entretiens, sur l'opposé : c'est de la Résistance Islamique et « son bras civil » dont il est question.

C'est cette organisation chiite qui va déclencher ce qui mènera à la « Guerre des 33 jours » (Daher 2019). Cette guerre trouve son origine dans de vieilles tensions au Sud Liban, touché par les découpages des frontières et l'afflux des réfugiés palestiniens. Pour rappel, le partage réalisé par la France et le Royaume Uni sépare les deux états (pré-« israélien » et libanais) dès 1923 et, après la première guerre israélo-arabe de 1948, cette frontière devient une ligne d'armistice (ligne Paulet-Newcombe). Le Sud Liban se transforme alors, petit à petit, en espace de confrontation entre les combattants palestiniens qui ont élu refuge dans la région (cf. *Historique*), la population rurale chiite marginalisée à l'époque par les autorités à la tête du Liban, et les incursions israéliennes (Meier 2018). Ce territoire est progressivement « délaissé » par les politiques (devenu sanctuaire de la résistance palestinienne d'Arafat) et le Liban y laisse une partie de sa souveraineté (Meier 2018, 4). C'est à cette époque également que le mouvement Amal, sur lequel nous reviendrons par la suite, fait entendre la voix des chiites touchés par les ripostes d'Israël dans leur région et prône un discours anti-palestinien. En découleront les quinze années de guerre civile que nous connaissons, la naissance officielle du Hezbollah en 1982 et un retrait des forces israéliennes au sud du pays en 2000³⁶.

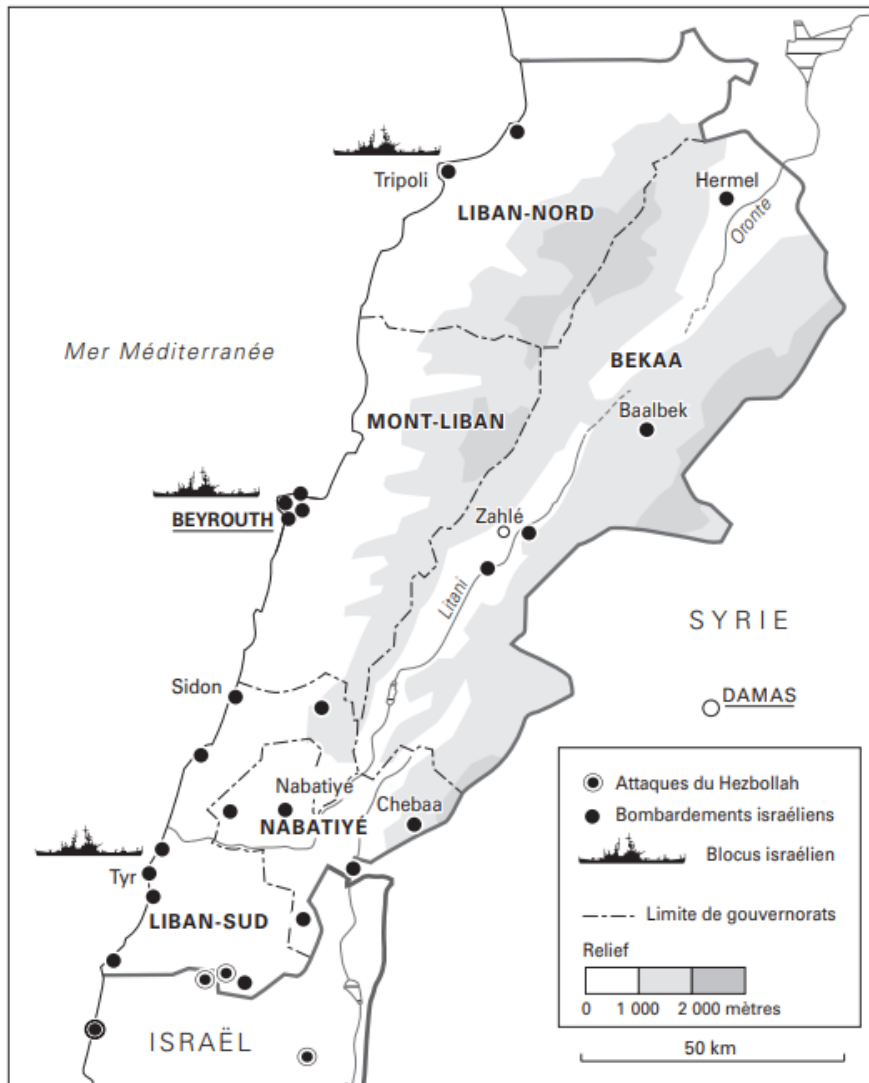
³⁵ Un an avant la Révolution islamique en Iran, on retrouve au Liban, selon Leroy, les premières traces du futur mouvement du Hezbollah, qui n'existe pas encore en tant que tel mais qui est en train de se constituer en tant qu' « état d'esprit ». C'est durant l'année 1982, retenue comme l'année de la création du Parti de Dieu, qu'apparaît un véritable « phénomène milicien » mais de petit gabarit selon Leroy. Le phénomène est très local, situé dans la partie septentrionale de la Bekaa (cf. *infra*).

³⁶ Les « fermes de Chebaa » demeurent un argument de résistance armée pour la défense du territoire libanais par le Hezbollah car Israël continue d'occuper cette région montagnarde d'environ 50km²

C'est finalement en juillet 2006 que la zone bascule à nouveau dans le chaos. Une patrouille israélienne sur la Blue Line instaurée par la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) se fait prendre en embuscade et deux soldats y sont kidnappés par le Hezbollah (Buccianti-Barakat 2007), après l'incursion d'un char israélien violant la souveraineté libanaise (Daher 2019). Cette attaque sert alors de prétexte au gouvernement israélien qui lance, avec le soutien des USA, une contre-offensive préparée depuis longtemps (Meier 2018, 11). Les bombardements touchent fortement la population libanaise : ils se concentrent d'abord autour du quartier général du Hezbollah dans le sud de Beyrouth puis s'étendent, Israël cherchant à « briser l'élan de solidarité qui anime la population libanaise » (Buccianti-Barakat 2007, 43).

placée au départ en territoire syrien par les forces mandataires. Elle est donc toujours disputée par Israël qui ne veut pas se retirer et le Liban qui les considère comme faisant partie de son territoire.

CARTE DES COMBATS



Source : *L'Orient-Le Jour*, 11 août 2006.

Les deux protagonistes s'attribuent chacun la victoire : Israël clame avoir détruit une majeure partie des infrastructures libanaises menant à la Syrie et des bases du Hezbollah, tandis que ce dernier soutient avoir réussi à atteindre les villes israéliennes et les avoir mis en déroute (Buccianti-Barakat 2007, 43).

Au terme de cette guerre, une partie de la population remet en question les actions du Hezbollah qui ont coûté si cher à leur État (cette remise en question populaire des manœuvres du Hezbollah ressurgira peu de temps après, dans le contexte de l'Accord de Doha, cf. *infra*). Le secrétaire général de l'organisation, Hassan Nasrallah, dans la proclamation d'une « divine victoire » fait valoir « une victoire stratégique et historique pour tout le Liban et la résistance, et pour la

*Oumma*³⁷ » (Buccianti-Barakat 2007, 45). Le pays est fortement touché, banques, hommes d'affaires et entreprises s'engagent à « reconstruire le Liban vite et mieux » et tentent de convaincre les libanais de rester et d'aider à la reconstruction plutôt que d'émigrer en masse (Buccianti-Barakat 2007, 43). En effet, les milliers de morts civils, les villages rasés, les infrastructures détruites et l'économie plombée font de ces 33 jours de guerre un bilan catastrophique pour le pays.

Une résolution onusienne émerge à la suite de ce conflit (1701). L'armée nationale libanaise fait son retour dans la région du Sud (une première depuis la guerre civile) et le mandat de la FINUL est revu à la hausse : on passe de 2000 à 15000 hommes sur cette zone frontalière pour « aider le gouvernement libanais à sécuriser la frontière » (Meier 2018, 11). Dans ce déploiement de force au sein de l'espace occupé et administré par le Hezbollah, on constate alors pour la première fois une certaine limitation de la marge de manœuvre et du contrôle du Hezbollah. L'État libanais, avec l'aide de la FINUL, reprend l'initiative et le monopole de son espace territorial frontalier³⁸ et s'éloigne d'une certaine dimension de l'État fragile (cf. *supra*).

Au cours de cet épisode, le régime d'Assad, qui avait pourtant affirmé son positionnement anti-israélien et son soutien à la défense du territoire libanais, ne s'investit pas pour défendre l'État. Ce point de discordance est majeur pour le Hezbollah. Les Syriens n'ont pas voulu, malgré leurs discours anti-israéliens, lutter contre Israël au Liban. Aurélie Daher l'explique d'ailleurs lors d'un entretien : une clause existe dans l'accord de Taëf qui stipule que les Syriens devront quitter le territoire libanais « dans les deux ans qui suivront un éventuel retrait israélien ». Tandis que le départ israélien est une raison d'être du Hezbollah, Damas, à cette époque, presse le Parti de Dieu de calmer ses revendications sur ce sujet.

Dans ce contexte post-tutelle, le Hezbollah s'éloigne de sa position de client³⁹ envers la Syrie et leur relation prend une autre dimension (bien que nous ayons insisté sur le fait que, même avant le retrait syrien, ces deux acteurs n'ont pas toujours eu les mêmes intérêts ni les mêmes agendas). Ce qui intéresse le Hezbollah dans le régime syrien, c'est avant tout leur entente sécuritaire et militaire (Daher, 2023).

³⁷ La communauté musulmane

³⁸ En 2007, les travaux des Nations Unies mènent au marquage au sol d'une ligne bleue (à l'aide de *blue barrels*) à partir des mesures répertoriées par les officiers israéliens et libanais sur base de centaines de coordonnées (Meier 2018, 13).

³⁹ La vraie ramification politique syrienne au Liban se retrouve alors surtout du côté de Amal ou des partis panarabes.

2.2 De nouvelles élections : alliances politiques et relations de pouvoir

2.2.1 Les premières élections de mai 2005

A l'origine, l'objectif est de faire des élections législatives de 2005 la concrétisation de l'émancipation libanaise sur la scène politique. Mais, sommés par la France notamment (c'est à Paris qu'ont majoritairement lieu les discussions et tractations pour la formation du gouvernement Mikati⁴⁰) (Bahout 2006), d'organiser ces nouvelles élections au plus vite afin d'éviter un vide institutionnel, les libanais reprendront finalement leur ancienne loi pour organiser les scrutins. Imposée par Damas en 2005, cette loi ne tient pas compte des enjeux des tailles des circonscriptions et mélange les petites et grandes circonscriptions « selon un *gerrymandering* politicien », et permettant de la sorte à la Syrie d'assurer son contrôle sur le pays (Bahout 2006, 47). L'opposition insistait depuis 1992 pour que celles-ci soient considérées par *Caza* (la plus petite unité électorale et unité administrative) pour « une représentation plus juste des sensibilités minoritaires ». Rafic Hariri, avant son assassinat, participait justement à l'élaboration d'une loi qui favoriserait une représentation plus juste des minorités (Bahout 2006, 47). On retombe donc, très rapidement, dans les anciennes logiques politiques alors que les espoirs étaient grands de rattacher à un système politique indépendant.

Ces premières élections législatives post-tutelle redessinent le paysage communautaire et polarisent la société libanaise. Elles redonnent également un fort avantage aux chiïtes du Hezbollah et de Amal qui forment, avec le bloc aouniste⁴¹, l'opposition.

2.2.2 « 14 Mars » contre « 8 Mars » : un paysage politique polarisé

Pendant longtemps, les forces d'opposition se sont illustrées entre Chrétiens et Musulmans mais le paysage change et évolue vers une opposition sunnites/chiïtes tant dans la région qu'au Liban (Najem 2012, 101).

À la mort de Rafic Hariri émergent les forces dites « du 14 Mars », rassemblées autour du fils Saad Hariri. Ce mouvement est né de la « révolution du Cèdre », un immense rassemblement

⁴⁰ Le nouveau Premier ministre Mikati laisse entrevoir une « nouvelle ère politique au Liban » (Bahout 2006, 46).

⁴¹ Michel Aoun brigue alors la présidence tandis que le 14 Mars s'y oppose fortement (Hasbani 2007, 50).

populaire et hétéroclite de la société libanaise (réuni le 14 Mars sur la place centrale de Beyrouth en réponse à l'appel de l'autre camp, le 8 mars) après les assassinats début 2005. Des milliers de libanais, regroupés dans le centre-ville pendant des semaines, réclamaient le retour de la souveraineté de leur pays et la vérité concernant la mort d'Hariri (Bahout2006).

On retrouve dans ce mouvement le Courant du Futur des Hariri, avec « de larges assises sunnites », associé aux druzes via le Parti socialiste Progressiste de Walid Joumblatt et à des formations politiques chrétiennes (les Forces Libanaises sous Geagea, les Kataeb d'Amine Gemayel et le Rassemblement des Chrétiens) (Kiwani 2014, 9). Ceux-ci réclament la démission du Président Lahoud réélu sous la tutelle syrienne de manière inconstitutionnelle en 2004 et le départ syrien (Hasbani 2007, 40).

L'alliance druze-sunnite qui avait, jusque dans les années 1990, refusé peu de choses à Damas, se retrouve dans ce camp de l'opposition totale envers la Syrie, de même que changent les alliances de Joumblatt. C'est aussi le moment, selon Bahout, d'un retour des chrétiens aounistes et des Forces Libanaises dans la vie politique libanaise, eux qui avaient été marginalisés de l'espace politique par la Syrie durant la tutelle (Bahout 2006, 45). Les deux leaders Samir Geagea, emprisonné à vie depuis 1994 et Michel Aoun, exilé à Paris depuis 1990, reviennent sur la scène politique libanaise. La marginalisation des chrétiens pendant la tutelle n'était pas uniquement politique, elle était aussi économique et culturelle et les partis chrétiens étaient à l'époque privés d'un leadership semblable à celui des chiites (avec Nasrallah) ou sunnites (avec la famille Hariri ou le leader druze Joumblatt).

Table 1. The Main Political Parties and Their Confessional/Sectarian Affiliations, 2000–2010

| Party | Details | Sect | Confession |
|-----------------------------------|--|----------|------------|
| Hezbollah | Founded in 1985. Leader: Hassan Nasrallah | Shia | Muslim |
| Amal Movement | Founded in 1974. Leader: Nabih Berri | | |
| Shia: Other | Including the Free Shi'ite Movement, the Democratic Socialist Party, the Lebanese Option Gathering, etc. | | |
| Future Movement | Founded in 1992. Officially registered in August 2007, declared April 5, 2009. Leader: Saad Hariri | Sunni | |
| Sunni: Other | Including the Democratic Nasserite Movement, Federation of Popular Leagues and Committees, Al-Ahbash, Al-Mourabitoun, Arab Liberation Party, Majd Movement, etc. | | |
| Progressive Socialist Party (PSP) | Founded in 1949. Leader: Walid Jumblatt | Druze | |
| Druze: other | Including the Lebanese Unification Movement, the Lebanese Democratic Party, etc. | | |
| Phalange (or Kata'ib) | Founded in 1936. Leader: Amine Gemayel | Maronite | Christian |
| Lebanese Forces | Founded in 1976. Leader: Samir Geagea | | |
| Free Patriotic Movement (FPM) | Founded in 2003, officially declared in 2005. Leader: Michel Aoun | | |
| Christian: Other | Including the Al Marada Party, the National Liberal Party, the Independence Movement, the Lebanese National Bloc, etc. | | |
| Non-sectarian parties | Including the Communist Party, the Syrian Socialist Nationalist Party (SSNP), the Democratic Left, the Arab Socialist Baath Party, etc. | | |
| Palestinian parties/factions | Including the Fatah (PLO), the Hamas, the Popular Front for the Liberation of Palestine, the Democratic Front for the Liberation of Palestine, etc. | | |

(Majed 2020, 1780)

La force politique du « 14 Mars », soutenue par les occidentaux (pro-départ syrien), prône le développement économique international du Liban dans la continuité des politiques libérales de Rafic Hariri (Hasbani, 2007, 42). Cette identité vue comme « libaniste », ouverte sur l'Occident, clamant un retour à l'État souverain et « un droit à la différence et des libertés publiques » (Buccianti- Barakat 2007, 47), est présentée comme contradictoire au mouvement du « 8 Mars ». Pour ces derniers, l'identité du Liban serait « arabiste » (en écho d'ailleurs aux accords de Taëf cf. *Historique*), vouée à la résistance arabe envers Israël, à la culture de la résistance, idéologiquement anti-occidentale et surtout anti-politiques américaines (Hasbani, 2007, 42). Ce camp regroupe le Hezbollah, le Courant Patriotique Libre fondé par le général Aoun en 1992, le Parti Social nationaliste syrien (PSNS, pour une grande nation syrienne), le Dachnak (parti politique arménien), ainsi que des personnalités maronites influentes.

Souvent résumé par « anti-syriens » et « pro-syriens », le paysage est en réalité beaucoup plus complexe et Elena Aoun rappelle qu'on ne peut les identifier comme deux visions monolithiques. Aurélie Daher précise d'ailleurs qu'une partie du camp dit « anti-syrien » n'est devenue anti-syrienne qu'après leur départ du Liban. Nombre des acteurs de ce camp sont aussi des « produits syriens » comme elle le rappelle. Ainsi, certains leaders (dont les druzes, avec Gemayel) ont pu monter en puissance et obtenir une certaine légitimité durant la tutelle syrienne. Une lecture trop rapide des liens entre régime syrien et communauté chiite libanaise, ou plus largement le camp du « 8 Mars » conduirait à imaginer « une communauté solidement

arrimée aux desseins stratégiques de Damas, et agrippée à tout prix à la permanence de l'influence syrienne au Liban » (Bahout 2006, 49). Dès lors, pour éviter de simplifier et généraliser le paysage politique qui prend forme autour de ces deux courants, nous mettons en évidence les intérêts communs⁴² partagés entre la Syrie et le 8 Mars en postulant aussi qu'ils n'ont pas toujours et systématiquement convergés. C'est d'autant plus vrai concernant le Hezbollah, représentant majeur de la communauté chiite (soit plus de la moitié de la population libanaise).

Le retrait syrien relance donc une certaine compétition politique intra-libanaise et place le Hezbollah comme un nouvel acteur incontournable. Le paysage politique polarisé rend alors toute avancée ou changement politique au Liban sujet à cette division identitaire régulièrement résumée comme « libaniste anti-syrien » versus « arabistes pro-syriens ».

2.2.3 Le Hezbollah, devenu acteur partisan de la scène politique

Après son entrée au parlement en 1992, le Hezbollah a dû attendre treize ans avant d'être représenté au gouvernement, place que lui refusait la Syrie durant sa tutelle. Damas a en effet, selon Daher, souhaité contenir l'importance de ce parti qui gagnait petit à petit en popularité. Pourtant, certains chercheurs présentent parfois celui-ci comme se battant aux côtés du 8 Mars pour un maintien de leur présence alors qu'en 2005, les discours au sein du 8 Mars sont très différents. Alors que Nabih Berri, président⁴³ de la Chambre des députés du Liban et chef du mouvement Amal annonce lyriquement qu'il « déclarerait la guerre à la Syrie si elle sort du Liban », le Hezbollah au contraire n'émet aucun commentaire, postulant qu'ils « continueraient à être amis en étant chacun d'un côté de leur frontière » (Daher 2023). Au sein du Hezbollah à l'époque, les miliciens étaient en réalité, selon Daher, assez heureux de voir les Syriens partir, espérant « ne plus avoir le carcan syrien autour de leurs projets » au Liban.

Au sein de l'alliance du 8 Mars, les pro-syriens (citons entre autres Amal ou certains partis chrétiens de gauche) voyaient en la présence syrienne leurs intérêts économiques perpétués : « l'économie mafieuse » dans la prédation des ressources étatiques se maintenait tant que la situation pré-2005 n'évoluait pas.

⁴² Par exemple, La Syrie a mis fin à la domination de la communauté maronite dans la politique libanaise et a fait entrer les sunnites et les chiites dans l'espace politique, favorisant les derniers.

⁴³ En fonction depuis 30 ans, il a été élu à la Chambre en 1992 et est à la tête du mouvement chiite Amal depuis 1980.

De son côté, le Hezbollah développe son propre agenda. Il n'est pas le parti le plus représenté au gouvernement ou au parlement, mais c'est celui, selon Leroy, qui est le plus influent et qui a « le plus de leviers à travers ses jeux d'alliances⁴⁴ ». Toujours dans le cadre de nos entretiens, Daher, spécialiste du Hezbollah, ajoute que « le Hezbollah fonctionne au Parlement, comme d'ailleurs dans l'essentiel des institutions libanaises comme un lobby, et non comme un parti de gouvernement. Il est là pour défendre les intérêts, justement, de la partie armée. Ce qui l'intéresse, c'est la lutte contre Israël, plus que ce qu'il se passe en politique interne libanaise ». Le fait que le Hezbollah soit avant tout intéressé par le maintien de ses armes, et fasse très peu cas des autres problématiques gouvernementales, prouve aussi qu'ils ne sont pas toujours en accord avec le régime syrien sur d'autres dossiers.

Après avoir développé dans ce chapitre la colonne vertébrale milicienne du Hezbollah, ses liens politiques et sa position sur la scène divisée au Liban après 2005, il convient d'ajouter à ces aspects la « galaxie de services sociaux que le Hezbollah fournit » à ses bases partisans⁴⁵.

Blessés, enfants, malades, le Hezbollah essaie de séduire mais aussi de remplacer l'État là où ce dernier n'est pas présent ou ne remplit plus ses fonctions de base (santé, éducation, alimentation, électricité, vaccins, ...). Comblant le vide laissé par l'État libanais selon les besoins, le Hezbollah a aussi réussi à se rendre champion de la communication : revues, radio, chaîne télévisée, sites internet, jeux vidéo, réseaux sociaux, drapeaux, parades militaires, affiches, ... s'illustrant ainsi en acteur multiforme et sans concurrent de même envergure sur la scène libanaise.

D'un point de vue économique également, le Hezbollah est presque indépendant. C'est un des rares partis à être parvenu à se développer dans autant de domaines d'investissements et donc être auto-suffisant (cependant moins autarcique en cas de guerre ouverte selon Leroy, où il aurait alors besoin du « robinet iranien »⁴⁶).

Dans cette analyse de l'acteur hezbollahi, l'on distingue les contours de la relation syro-libanaise post-tutelle. Elle trouve ses interlocuteurs du côté politique « pro-syrien », et plus

⁴⁴ C'est d'ailleurs devenu l'interlocuteur principal de la France, qui a délaissé la communauté maronite, historiquement leur alliée (entretien Daher ou Leroy)

⁴⁵ C'est selon Leroy souvent le cas dans les partis islamistes au Moyen Orient et en Afrique du Nord, où l'on cherche à « se positionner en champion de la justice sociale » mais le Hezbollah, lui, s'est réellement démarqué dans cette dimension-là.

⁴⁶ cf. (Hockers 2021) pour l'analyse de la relation Téhéran-Hezbollah

particulièrement auprès des acteurs de poids sur la scène libanaise (majoritairement le Hezbollah). Néanmoins, le système consociativiste fait que le Hezbollah ou d'autres partis ne peuvent, seuls, imposer leurs choix et, partant, mener l'État libanais vers une position entièrement pro-syrienne (bien qu'elle puisse s'illustrer ponctuellement). En outre, le fait qu'il doive « supplanter » l'État sur de nombreux aspects pose la question de l'État fragile en devenir du Liban, lequel n'assure pas à une partie de sa population les fonctions essentielles.

2.3 Le rôle de l'État libanais

Nous cherchons ici à développer pourquoi, alors que la Syrie a théoriquement rendu au Liban sa souveraineté et son indépendance, l'État n'utilise pas ses institutions judiciaires domestiques mais fait plutôt appel (ou, en tout cas, une partie du paysage politique libanais fait appel) à l'aide extérieure. Nous analyserons ici la volonté d'instaurer un Tribunal Pénal International ainsi que l'organisation d'un Dialogue National, réunissant les leaders politiques sur les sujets épineux qui touchent le pays post-tutelle.

2.3.1 La tenue d'un Tribunal Spécial Pénal au Liban

La tenue d'un tel procès va rencontrer l'opposition du camp du 8 Mars, tandis que celui du 14 Mars argue qu'une intervention occidentale permettrait un jugement neutre des coupables. L'on s'interroge ici sur les institutions étatiques libanaises, la place du régime d'Assad pointé du doigt à l'époque comme commanditaire de l'assassinat et l'issue mixte de cette enquête. Ainsi, même après 2005, la Syrie n'est pas très loin et apparaît toujours comme un acteur avec des leviers d'action au Liban.

Après la série d'assassinats qui marquent le Liban, Saad Hariri, succédant à son père, annonce : « après le martyr du président Hariri et l'Intifada du 14 mars, on trouve beaucoup de gens affectés par les intérêts de la corruption, le meurtre, l'escroquerie, le mensonge [...] Nous ne laisserons pas le pays revenir à ce qui s'est passé comme corruption, mensonge et perte de notre souveraineté. La bataille de la souveraineté est une ligne rouge en ce qui nous concerne » (Lecat 2008, 84). Par cette déclaration, Hariri prône un retour du régime démocratique libanais et s'éloigne des éléments de fragilité de l'État.

C'est pourtant la Communauté internationale qui se saisit de l'affaire et mène d'un côté l'enquête et, de l'autre, somme la Syrie de se retirer directement et sans condition du Liban (Bahout 2006, 40). À la tête du complot pour cet assassinat, le rapport de la Commission

d'enquête internationale cite le Président syrien et son entourage proche ainsi que les services de sécurité libanais (plus précisément, les anciens généraux proches de Lahoud : le commandant en chef des forces de sécurité intérieures, le chef de la garde présidentielle, le chef des renseignements militaires et le directeur de la Sûreté générale). Une nouvelle résolution sera ensuite adoptée, « enjoignant la Syrie de coopérer sans condition » avec la Commission d'enquête, laquelle cherche à identifier les donneurs d'ordre syriens (Bahout 2006, 43).

Au Liban, la tension politique augmente entre les partis politiques libanais et le Hezbollah, fermement opposé à la mise en place d'un Tribunal Pénal International, mobilise l'argument discursif d'un retour à l'État de droit au Liban. La scène politique se met finalement d'accord sur un tribunal mixte basé sur la juridiction libanaise, pour juger les responsables. On évite alors une ingérence extérieure dans les affaires internes (des États-Unis et du Mossad notamment) et l'emprisonnement des suspects selon le droit anglo-saxon (Daher 2019). Le TPI prend la forme d'un Tribunal Spécial pour le Liban (TSL) en 2010 (Meier et Ilias, 2010). Cette forme résulte d'un dialogue entre deux méfiances. Celle d'une grande part du 14 Mars qui remet en question, en 2005, les institutions libanaises des forces de l'ordre, les services de renseignement, la justice et les ministères des télécommunications (cf. *infra* concernant les liens avec Damas). De l'autre côté, une partie de la société libanaise, et majoritairement le 8 Mars revendiquent la souveraineté du Liban et la gestion totale de cette enquête. En parallèle, Damas obtient de la Russie et de la Chine une clause qui exclut les chefs d'État de ce tribunal (Daher 2018).

Les juridictions libanaises fonctionnent alors à moitié et sur base d'un compromis entre deux visions très opposées d'une même problématique. Selon Meier et Ilias, le TSL « magnifie tout de même l'intervention des puissances dans les affaires libanaises » (2010, 9) et met en évidence l'efficacité de l'opposition, structurée autour du Hezbollah et du CPL (cf. *infra*) dans le système institutionnel.

2.3.2 Désinstitutionnalisation et dialogue national

Najem postule que, dans l'histoire du Liban, plusieurs éléments ont compromis le *statehood* de l'État. La Constitution de 1926 puis le Pacte national n'ont pas posé de vision nationale définie ou d'uniformité culturelle/religieuse dans « un Liban profondément divisé par ses communautés confessionnelles ». Pourtant, toujours selon lui, cet ordre politique a aussi embrassé la diversité des communautés en leur permettant de négocier et se mettre d'accord tout en restant autonome dans leurs sphères respectives d'influence (Najem 2012, 100). C'est

un des principes du consociativisme abordé dans la partie théorique : aucune élite confessionnelle ne peut être seule en position de force sur les autres pour dicter la conduite nationale selon ses propres intérêts.

Dans ce contexte consociatif, Berri fait valoir que, suite aux découpages franco-britanniques, le Liban n'a pu progressivement se construire une cohésion nationale (Berri 2015, 49). Selon lui, la supériorité de la communauté chrétienne maronite dans les premières années du Liban (accordée par la France) « poussait déjà les diverses communautés à chercher un soutien extérieur ».

Dans le cadre du « Dialogue national » de 2006, quatorze leaders se regroupent dans le but d'échanger sur les points épineux de la politique libanaise en cours : cas du désarmement du Hezbollah, Tribunal pour l'assassinat d'Hariri,... L'intérêt de citer ici ce Dialogue vient du fait que la majorité des leaders politiques présents lors de celui-ci ne participaient pas aux discussions gouvernementales, y envoyant leurs délégués. Hasbani, dans leur positionnement « en surplomb des institutions », y voit presque un dédain de leur part pour les affaires du pays (2007, 41).

L'on pourrait dès lors constater une certaine marginalisation de l'État puisque « tant le parlement que le gouvernement ou ses ministres ne peuvent servir de plateforme de dialogue et de débat politique entre les différentes parties libanaises » (Hasbani 2007, 41). La faiblesse de l'institutionnel se manifeste aussi dans l'éclatement de l'arène politique et les interminables tractations (Meier et Ilias, 2010). La tenue de ce Dialogue démontre les manquements d'une nation qui se définit « par la force de l'adhésion individuelle à la représentation collective [...] et s'exprime par la volonté de préparer un avenir commun » (Berri 2015, 50). C'est le rôle de l'État de concrétiser ce vivre ensemble, mais lorsque celui-ci s'applique différemment aux individus qui le composent en fonction de leurs communautés, et que chacune défend ses perceptions et intérêts, en lien parfois avec l'extérieur (cf. le TSL), il est difficile de créer une vision d'avenir commun. L'on questionne ainsi, à nouveau, les fondements institutionnels et le processus politique libanais post-2005.

Pour conclure ce chapitre de la fin de la présidence d'Emile Lahoud, on voit que le retrait forcé syrien a entraîné, sans surprise, un changement dans les relations syro-libanaises. Bien qu'il ne soit pas possible de faire une analyse exhaustive de toutes les influences que la Syrie laisse au Liban après 2005, l'on constate au travers des faits analysés, plusieurs éléments.

La scène politique, mais aussi la société civile, se polarise autour de l'axe anti/pro-syrien. Une partie du pays demande vigoureusement le départ des troupes syriennes et le camp du « 8 Mars » s'articule, entre autres, autour des intérêts partagés avec la Syrie. C'est donc tout le paysage politique libanais qui s'organise dès 2005 autour de la problématique syrienne.

Concernant la sous-section politique, le Hezbollah intègre le système confessionnel libanais (2005 et 2006) et ses liens complexes avec la Syrie, qui évoluent, seront encore approfondis ci-après. La Syrie, après 2005, semble pouvoir toujours exercer une influence sur une partie des groupes rassemblés au sein du 8 Mars. Ces liens, qui se manifestent aussi dans des cadres interpersonnels, sont analysés dans le chapitre suivant.

L'État libanais, bien qu'il ait retrouvé ses prérogatives militaires à la frontière Sud après la Guerre des 33 Jours menée par le Hezbollah, demeure vacillant. Les actions prochaines du Hezbollah ne permettront pas non plus de combler ces lacunes.

Finalement, l'on constate une manifestation syrienne diffuse et des traces laissées par leur présence vieille de quinze ans (citons la loi pour les élections législatives, les liens profonds demeurant avec les partis pro-syriens). Le fait qu'il y ait peu de « preuves concrètes » d'interventions syriennes au terme de leur tutelle est aussi un élément peu surprenant, considérant qu'ils sont sommés de quitter l'État et de lui rendre sa totale souveraineté.

Bien que, jusqu'à présent, on ressent un certain intérêt de la part du régime syrien de demeurer non loin des affaires libanaises, un basculement se manifeste après 2011.

3. Chapitre 3 : le mandat du Président Sleimane (2008-2014)

3.1 Arrivée au pouvoir et crise politique

Une nouvelle configuration politique et militaire se met en place au Liban, puis en Syrie dans laquelle le Hezbollah, en tant qu'acteur étatique, prend une nouvelle dimension.

3.1.1 Une crise politique sur fond de vacance de pouvoir

Le climat est tendu au Liban à la fin de la prolongation du mandat du Président Lahoud en 2007 et après la guerre de 33 Jours. Le débat politique prend place dans un contexte de peur d'une potentielle nouvelle offensive israélienne (pour venger l'échec de juillet 2006) et d'une

extension de la guerre civile irakienne opposant sunnites et chiïtes (qui pourrait engendrer de vives tensions entre les deux communautés au Liban, crainte qui sera à nouveau plus que présente en 2011 dans le sillage des printemps arabes) (El-Ezzi 2008, 69).

Au sein de l'État, le gouvernement est inopérant⁴⁷ suite au départ des ministres de la communauté chiïte (Amal et Hezbollah), opposée à la tenue d'un TPI (avant le consensus sur le Tribunal Spécial) (Rizkallah 2017, 14). Le Parti de Dieu revendique en outre un gouvernement formé autour de trois axes : une « résistance nationale », une politique étrangère anti-américaine (et pro-iranienne) ainsi que « proche de la Syrie » (Maila 2008, 7) et souhaite obtenir un droit de veto au gouvernement, demande refusée par le 14 Mars (Rizkallah 2017, 17).

Alors que la tension est à son apogée entre l'opposition et le gouvernement, avec une crise institutionnelle de vacance du pouvoir présidentiel depuis novembre 2007, le Cabinet décide de limoger le responsable de l'aéroport de Beyrouth (un proche du Hezbollah) ainsi que de mettre en cause le réseau de télécommunication du Parti de Dieu qui serait « illégitime et illégal » (Mongin 2008, 192). Le 14 Mars profite en effet de la conjoncture, le Hezbollah étant démissionnaire du gouvernement, pour prendre ces sanctions. Selon eux, le réseau de télécommunication du Hezbollah serait une violation de la souveraineté de l'État et des fonds publics tandis que le Hezbollah défend son réseau comme « un moyen de résistance contre Israël » (Rizkallah 2017, 17). Une guerre de rue se déclenche alors, le Hezbollah annonçant que ces actes sont une déclaration de guerre contre son parti (El-Ezzi 2008). Celle-ci s'étend ensuite au-delà de la capitale, entre les miliciens partisans du Courant du Futur et ceux du Hezbollah et provoque plus de soixante morts et des centaines de blessés. On craindra d'ailleurs cette année-là le retour d'une guerre civile sur le sol libanais, tellement cet épisode interne fut le plus conflictuel depuis 1990 (Rizkallah 2017, 16).

L'affrontement meurtrier qui découle de cet épisode entraîne un changement de paradigme pour la position du Hezbollah dans l'État libanais. Par ces batailles intra-libanaises menées sur leur propre sol, la rhétorique du Hezbollah des « armes exclusivement destinées à la défense du territoire national » vole en éclat, alors même que l'accord de Taëf avait mis fin aux dimensions internes de la guerre et banni le passage aux armes (en acceptant l'exception du désarmement de la milice du Hezbollah) (Maila 2008). Les auteurs parlent de ce moment comme d'une transgression symbolique du passage aux armes dans un système de partage de pouvoir et de

⁴⁷ Déclaré inconstitutionnel sans la représentation de toutes les communautés.

compromis, qui engendra des conséquences importantes sur la façon dont le Hezbollah se présente publiquement.

Finalement, sur pression internationale notamment, les parties presque en guerre se réunissent à Doha dans le but de se mettre d'accord sur un plan politique global (Rizkallah 2017, 17). Cela donnera lieu à la signature de l'accord de Doha, conclu « sous l'égide de la Ligue arabe et grâce à la médiation active du Premier ministre du Qatar » (un émirat proche de l'opposition libanaise) (Mongin 2008, 194), qui ramènera un certain calme sur la scène libanaise.

Par cet accord signé en mai 2008, de nouvelles règles du jeu interne sont posées. Il était en réalité urgent d'élire un nouveau président, qui prendrait le commandement en chef de l'armée nationale. Cette urgence était d'ailleurs contestée par Michel Aoun, qui souhaitait le poste, et par le Hezbollah titulaire de sa propre force armée. C'est donc Michel Sleimane, commandant en chef de l'armée⁴⁸, inconnu du grand public, qui sera élu président. Il fait office d'homme militaire théoriquement non aligné, à l'inverse de Lahoud, et non membre de la majorité anti-syrienne. « Proche de la Syrie sans être son homme lige », plus ou moins accepté de tous et, surtout, empêchant la candidature de Michel Aoun (Maila, 2008, 7-10 ; El-Ezzi 2008 ; Najem 2012, 70-81).

La question de la minorité de blocage, obtenue par l'opposition⁴⁹, était une des demandes majeures pour le Hezbollah. En « contrepartie », le 14 Mars obtient la « moitié plus un des postes ministériels » (soit 16 postes, le 8 Mars en totalisant 11, trois ministres étant nommés par le Président) (El-Ezzi 2008, 71). Seront aussi revues les circonscriptions électorales datant de 1960, dans une nouvelle loi électorale. Cette mesure a pour but de satisfaire à nouveau l'opposition car elle favoriserait la partie chrétienne, dont le courant de Michel Aoun, favori de l'opposition pour le poste présidentiel (Maila 2008, 8 ; El-Ezzi 2008, 71). Un point important est aussi accordé à « l'autorité de l'État » dont il sera question infra, dans la perspective de la « résistance » du Hezbollah.

Une impasse si longue entre les deux camps s'explique ainsi par les nombreuses revendications d'une opposition fortement en désaccord avec l'autre camp. La crise sanglante de mai 2008, qui suit les 18 mois de tensions politiques, est elle aussi issue de cette dure polarisation entre le

⁴⁸ Important pour le Hezbollah car sa relation avec la sphère militaire est stratégique.

⁴⁹ Avec interdiction de l'utiliser pour bloquer le fonctionnement gouvernemental ou démissionner.

8 et le 14 Mars (Rizkallah 2017). Bien que cet accord ait été présenté par le Qatar et la Ligue Arabe comme gagnant-gagnant (El-Ezzi, 2008), il nous semble laisser toujours plus de place aux actions de l'opposition et plus particulièrement du Hezbollah.

3.1.2 Une reconfiguration du pouvoir politique du Hezbollah

A l'issue de l'accord de Doha, les décisions du précédent gouvernement en affaires courantes sont cassées, notamment le cas des réseaux téléphoniques du Hezbollah et le limogeage du responsable de la sécurité de l'aéroport, qui couvrait les installations de surveillance du Hezbollah. Ainsi, des partis politiques ont pu saper « l'autorité et la légitimité des mesures prises » par un gouvernement qu'ils ont quitté par désaccord (Rizkallah 2017, 22). Le Hezbollah manifeste alors, selon Maila, « sa puissance, sanctuarise un espace de manœuvre et refuse que l'on touche à ses armes, ses hommes et ses infrastructures » (2008, 9).

Ce sont tous ces compromis qui, « en ne heurtant personne », mèneront aux futurs dysfonctionnements de l'État libanais. De plus, cet accord ne représente en réalité aucune nouvelle entente nationale et fait référence à son accord-mère, celui de Taëf (Berthelot 2011).

Selon Mongin, « l'avenir du Liban réside en grande partie dans la volonté politique de modifier le rôle alloué jusqu'alors au Hezbollah⁵⁰ » (Mongin 2008, 194). Par la transgression du Hezbollah vers les armes en 2008, les conséquences ont été doubles : on prend conscience du véritable arsenal que possède le Parti de Dieu, « sans régulation ni encadrement », et on se rend compte que la stratégie n'est plus uniquement la protection contre les attaques d'Israël. Elle se dirige explicitement vers le contrôle du pouvoir et non plus dans l'idée d'une « armée privée à finalité publique ». Cette « entente sacrée » a alors trouvé sa limite (Maila 2008, 7).

Pourtant, le Hezbollah se présente de plus en plus comme un « État dans l'État », et semble sortir renforcé de cette succession d'évènements. Il a obtenu selon Najem (2012) une grande majorité de ses revendications politiques à l'issue de l'accord de Doha. La question de son désarmement est renvoyée au nouveau président mais « tous savent au Liban que la question devra se gérer au niveau régional et ne pourra trouver de solution via l'État libanais » (El-Ezzi 2008, 71). Ainsi, et le contrôle de l'État sur cet acteur multidimensionnel, et les prochaines

⁵⁰ « taxé par les uns de force terroriste et par les autres de force de résistance » (Mongin 2008, 194).

actions d'un parti armé en parallèle d'une armée nationale, questionnent la légitimité et la gouvernance au Liban

Enfin, l'accord de Doha « consacre la montée en puissance constante du Hezbollah sur l'échiquier politique libanais, surtout depuis sa "victoire divine" répétée à volonté par les partisans dans la guerre de l'été 2006 »⁵¹ (El-Ezzi 2008, 71). Le Hezbollah fait son retour au gouvernement en ayant renégoциé ses intérêts (armes, pouvoir politique), dont le maintien de sa proximité avec la Syrie et l'Iran selon Maila (2008).

3.2 Alliances politiques

3.2.1 Conflit syrien, un écho aux divisions politiques libanaises

Le printemps arabe amène dès les années 2010 un regain de tension conflictuelle dans la région entre sunnites et chiites, qui inquiète certains pays du Moyen Orient. Dans ce contexte régional et selon Meier, ces processus d'identifications communautaires à des catégories bien précises se sont répercutés au Liban, affectant directement l'État libanais (Meier 2013, 50). Un appui sélectif de la part de certains groupes communautaires au Liban, pour soutenir l'un ou l'autre camp syrien en fonction des intérêts stratégiques des protagonistes, révèle de fortes contradictions sur la scène politique libanaise (Kiwana 2013 ; Meier 2013). Rappelons qu'une lecture classique de la fracture sunnite-chiite simplifie cependant trop facilement les positions des différents acteurs. Comme le précise le chercheur Gourrada, dans une importation du conflit syrien au Liban, « l'erreur serait de lire ce clivage entre défenseurs et adversaires du régime de Damas au Liban uniquement selon des logiques confessionnelles » (2017, 44). Nous avons en effet constaté que nombre d'intérêts réciproques entrent aussi en jeu.

Alors que le Président Sleimane prône une neutralité⁵² du pays dans cette crise voisine, dans le but d'éviter les retombées du conflit, des positions clivantes prennent place au sein d'une dichotomie déjà présente au Liban.

⁵¹ El-Ezzi, ajoute que Israël, bien que soutenu par les États-Unis, « n'avait pas pu faire chuter le parti de Dieu » (2008, 71).

⁵² Position qui sera difficile à tenir, le Hezbollah intervenant par la suite en Syrie aux côtés du régime syrien tandis que le 14 Mars accuse le parti chiite « d'importer le conflit voisin sur le sol libanais » (Gourrada 2017, 54).

Certains groupes au sein du 8 Mars comme le Hezbollah, et le courant de Michel Aoun décideront de soutenir le régime syrien en y déclarant une « menace terroriste » contre Assad, alors que le 14 Mars présente une position pro-révolution populaire contre « l'état policier créé par Assad et le parti Baas » (Aboultouf 2016, 175) (en gardant à l'esprit que différentes visions sont regroupées au sein d'un même camp).

Le contexte syrien est ainsi été repris et utilisé par les différents camps « afin de rassembler 'les sunnites'⁵³ ou 'les chiïtes' » sous leur drapeau, au risque de rabattre encore davantage la grille de lecture syrienne sur le Liban » (Meier 2013, 51). Une partie de la scène politique soutient financièrement et logistiquement l'Armée libre de Syrie (Kiwani 2014) et, de son côté, le Hezbollah agit dans son alliance stratégique avec le régime baasiste via des calculs politiques régionaux (Meier 2013, 53). Plus que par des liens existants avec une partie de la Syrie, leur appui s'explique parce qu'ils n'ont finalement pas « d'alternative crédible » au régime d'Assad. En effet, bien qu'au départ peu favorables à intervenir (Meier 2013), leur soutien au régime syrien se fait alors dans l'idée qu'un autre régime au pouvoir ne serait pas bénéfique pour le Hezbollah isolé⁵⁴ dans la région, plus que dans la rhétorique d'une résistance commune envers leur ennemi sioniste (Daher, 2023).

Finalement, par son intervention en Syrie, le Hezbollah sape la position de neutralité décidée au niveau national par la « déclaration de Baadba »⁵⁵ (cf. *Annexes*) signée par les principaux dirigeants politiques des communautés libanaises (Kiwani 2014 ; Murgue 2015). Cela marque définitivement un renversement dans la relation syro-libanaise, le régime d'Assad devenant redevable vis-à-vis du Hezbollah (Daher 2016).

Anticipant le dernier chapitre, les déstabilisations de cette crise ont aussi un fort impact sur la société libanaise ; ce sont plus d'un million de réfugiés syriens qui s'ajoutent depuis le début du conflit, surtout dans les régions frontalières, au demi-million de réfugiés palestiniens déjà présents sur le sol libanais (sur les quelques six millions d'habitants totalisés) (Gourrada 2017, 43).

⁵³ Ceux-ci craignent une marginalisation politique à l'avantage des chiïtes, depuis l'assassinat de Rafic Hariri et encore plus à partir de la guerre de 2006 et des affrontements de 2008

⁵⁴ L'importance de son allié iranien n'est cependant pas à oublier

⁵⁵ Voir aussi la Déclaration du Conseil de sécurité des Nations Unies n°11824 (19 mars 2015) ; (Hajji Georgiou 2021).

3.2.2 Des liens multidimensionnels avec la Syrie

Comme le développe Daher, et bien que l'on se concentre beaucoup sur la relation Damas-Hezbollah, il est important de mettre en évidence le fait que la relation entre la Syrie et le Liban est loin d'être un phénomène monodimensionnel. Les enjeux sont nombreux et multiniveaux : « à la fois nationaux, régionaux, locaux, il y a aussi des enjeux personnels, thématiques, ... dans lesquels la relation se modifie ». Ils sont donc à analyser au cas par cas, ce qui n'est pas praticable dans les limites données d'un mémoire. Cette conception de la large relation syro-libanaise est également décrite dans les autres entretiens réalisés. Leroy met par exemple en évidence les liens interfamiliaux⁵⁶ « parfois vieux de plus d'un demi millénaire entre les deux États » et Khouri précise par exemple que ces liens historiques très forts doivent être pris en compte selon différents degrés, en analysant les histoires personnelles, individuelles de chacun des acteurs avec le régime syrien « pour ne pas faire de règle générale » (Khouri 2023 ; Aoun 2023).

Ainsi, cette section pourrait sembler ambitieuse dans ce nombre de pages limité mais, même très résumée, elle demeure incontournable dans l'argumentaire de cette recherche. Le cadre conceptuel de ce travail, qui aborde la multiplicité des acteurs et leurs différents intérêts dans un espace transnational, nous permet de prendre une perspective méso-dimensionnelle et multi-actuarielle. De plus, la sociologie des relations internationales s'intéresse également aux « pratiques sociales dans des contextes politiques, économiques, historiques, géographiques » (Klotz *et al.* 1999, 51). Nous préférons donc mentionner un panel de cette relation complexe et multidimensionnelle (en exemplifiant les liens confessionnels, historiques, économiques et personnels).

Les liens confessionnels concernent principalement des **relations historiques** existants entre la Syrie et le Liban : grandes familles, proximité régionale, ... ils offrent un aperçu de la relation transnationale syro-libanaise mais ont déjà été abordé, en partie, dans l'historique (concernant les druzes, chrétiens, Amal). L'on retrouve aussi dans ces relations la vieille amitié entre la famille Assad et les Frangié mobilisée au dernier chapitre.

Les **liens interpersonnels** entre le régime de Damas et des leaders politiques libanais évoluent, eux, surtout selon les convergences d'intérêts variables. Michel Aoun, illustratif de cette

⁵⁶ Très présents notamment chez les druzes, chrétiens, et sunnites. Il est alors là question de familles bourgeoises, issues du milieu des affaires, du textile, de la restauration, etc. selon Leroy.

versatilité des alliances, a par exemple renversé ses alliances en fonction des conjonctures politiques : fervent anti-syrien, il s'associe avec le Hezbollah au sein du 8 Mars en 2006 (El-Ezzi 2009). Il en va de même chez les druzes, dont nous pouvons citer le changement d'alliance de Joumblatt qui fit basculer la donne en rejoignant finalement l'opposition du 8 Mars arguant que le Liban s'était trop éloigné de son identité arabiste et son lien avec la Syrie (Meier 2013 ; El-Ezzi 2009). Opportunismes stratégiques et alliances changeantes avec la Syrie sont définitivement à prendre en compte dans cette analyse.

Dans l'autre sens, la Syrie conserve certains bras de levier au Liban, dans sa politique étrangère notamment (« toujours marquée par l'influence de la Syrie » selon Aboultaif) (2016, 174). Il cite comme exemple le ministre libanais des affaires étrangères (Adnan Mansour, membre de Amal) défiant les ordres du Premier ministre Mikati et du Président Sleimane (non rappel de l'ambassadeur syrien au Liban, non-enquête sur les attaques perpétrées par la Syrie au Nord Liban, non-maintenance de la neutralité libanaise au sommet de la Ligue des États Arabes en 2013, non-dépôt de plaintes aux Nations Unies à l'encontre des actes syriens, ...). Ces nombreux actes de défiance face à l'autorité du Président du Liban se sont manifestés aussi chez d'autres personnalités, citons le diplomate libanais pro-syrien concernant les frontières, qui répond au Président libanais qu'il ne peut déposer plainte contre la Syrie car « les plaintes concernent des États ennemis » (Aboultaif 2016, 175). D'autres hauts fonctionnaires, précédemment nommés par la Syrie, demeurent parfois toujours en poste au ministère des Affaires étrangères ou comme diplomates (le Liban n'ayant par exemple par voté contre les actions syriennes après 2011, ni aux Nations Unies ni au sein de la Ligue des États arabes pour ces raisons selon Aboultaif) (2016, 171).

De même, Leroy explique que tous les agents du renseignement auparavant placés par la Syrie n'ont pas « plié bagage ». Ainsi, selon lui, les Syriens seraient de cette manière encore présents dans les affaires institutionnelles libanaises, bien qu'il soit difficile d'affirmer ou d'infirmer cette analyse avec certitude.

Troisièmement, les **liens sectoriels** entre le Liban et la Syrie, bien que requérant une forme d'investigation plus économique et financière qui aurait moins sa place dans ce travail politologique, permettent de comprendre plus finement les interactions existantes entre les deux pays après 2005. Ceux-ci sont en effet prépondérants. La question du trafic, notamment, via la porosité de la frontière syro-libanaise, modifie les rapports de leur relation (Daher 2023).

Libanais et Syriens entretiennent des liens économiques très forts, l'on cite ainsi souvent en exemple⁵⁷ les trafics qui prennent place dans les ports libanais ou les échanges⁵⁸ au niveau du système bancaire depuis la crise syrienne (Tojmajyan 2023). Khouri mentionne également les intérêts économiques pour le régime syrien à travers la contrebande de pétrole, ou autres matières subventionnées (pain, dollar) par l'État libanais, leur permettant de se procurer à prix réduit ces denrées premières et Tojmajyan cite dans un entretien les secteurs interconnectés de l'agriculture et du bâtiment. Ces liens économiques sont d'autant plus importants à mentionner concernant le post conflit syrien, puisque le Liban a toujours été une plateforme pour une élite syrienne, proche du régime, bénéficiant du contexte très libéral libanais. Alors que la Syrie est soumise au boycott et aux mesures internationales, le régime peut y faire transiter son commerce (licite ou illicite). Nous prenons le postulat d'analyser les intérêts du régime syrien au Liban⁵⁹ comme participant à la complexité de leur relation.

Les intérêts pour le régime syrien et l'État libanais doivent donc être pensés selon de multiples niveaux. Les clans, milices, grandes familles, participent en quelque sorte à la faiblesse d'un État central et permettent des liens externes (Meier 2013) tandis que des rapports sectoriels peuvent se présenter comme gagnants-gagnants selon les domaines. La multitude d'acteurs maintenant un équilibre d'intérêts (Daher 2023) transforme la relation à partir du conflit syrien. Celui-ci illustre alors la distance que commence à prendre Damas dans les affaires libanaises mais certains liens entre les deux États s'inscrivent en dehors des évènements conjoncturels.

3.3 Quid de l'État libanais dans ce contexte de crise syrienne?

3.3.1 Une reconnaissance de souveraineté mutuelle

Le premier sommet entre le Président libanais et le régime syrien a lieu en 2008. Il se présente comme une discussion entre égaux sur des sujets jadis absents sous la tutelle syrienne : indépendance *de jure* du Liban, ouverture d'ambassades à Damas et à Beyrouth, témoignant pour la première fois d'une reconnaissance de l'État libanais de la part d'Assad. Cette

⁵⁷ La Syrie fournissant une large main d'œuvre au Liban dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture,...

⁵⁸ Dont certains blanchiments via les banques libanaises selon Tojmajyan

⁵⁹ Avec la crise du Liban abordée dans le dernier chapitre, les liens économiques peuvent encore être réétudiés à l'aune des situations post-2019/2020.

reconnaissance n'affaiblit aucunement, selon El-Ezzi, l'influence de la Syrie au Liban. La question des frontières est également abordée mais demeure problématique concernant les fermes de Chebaa⁶⁰ et la présence israélienne au Sud Liban (El Ezzi, 2008, 74). En effet, les profondes divisions qui séparent la scène politique⁶¹ libanaise et le contexte régional pour Damas, en pleines négociations avec Tel Aviv, font que ce point demeure délicat (Meur 2010).

Un processus de normalisation de leurs relations se met en place, alors que la Syrie avait jusqu'au préalable refusé de reconnaître l'indépendance libanaise (Lecat 2008). Le régime syrien profite de ce pas en avant pour « effectuer son retour au sein du monde occidental » (El Ezzi, 2008, 75). Pourtant, ce processus amorcé « ne laisse guère présager une véritable normalisation des relations bilatérales » (Meur 2010, 46).

La question des frontières extrêmement poreuses aux infiltrations syriennes est peut-être la plus complexe, tant elle est chargée d'enjeux « historico-identitaire, politique et stratégique » (Meur 2010, 47). Concernant les dialogues diplomatiques, il faudra au final plusieurs mois à Damas pour envoyer son ambassadeur à Beyrouth, alors que le Liban ouvre son ambassade dans la foulée des accords (Aboultouf 2016, 174).

Une question importante se pose alors dans ce contexte de rapprochement. La Syrie compte-t-elle faire passer « l'instauration de bonnes relations » avec l'État libanais avant sa collaboration fructueuse avec le Hezbollah, loin de représenter les intérêts d'une unité nationale ? Il a effectivement été décrit la manière dont, en agissant en marge de l'État (via ses liens avec le Hezbollah, dans sa contrebande sur le territoire libanais, ...) le régime syrien « discrédite les institutions étatiques, déjà bien affaiblies, de son voisin » (Meur 2010, 49). Dès lors se trouve largement entamée au Liban une capacité à « se construire en tant qu'entité étatique indépendante, garante de l'unité nationale ». Leur rapprochement réciproque et la reconnaissance de leur souveraineté semble néanmoins engager dans une bonne voie la relation syro-libanaise malgré l'ombre incertaine de l'acteur Hezbollah.

⁶⁰ Originalité de cette zone litigieuse qui appartient historiquement à la Syrie, Beyrouth et Damas revendiquent tous deux sa *libanité*. De son côté, la Syrie veut récupérer le plateau du Golan (Meur 2010, 4).

⁶¹ Le Hezbollah est par exemple dans une situation ambiguë en souhaitant que ce territoire occupé par Israël soit libéré, mais il remet alors en cause sa défense armée au Liban.

3.3.2 L'État libanais et les conséquences de la crise syrienne

Alors que les rapports syro-libanais avaient pris, comme nous venons de le voir *supra*, une nouvelle tournure après 2008 (Meur 2010), la relation doit être reconsidérée dans le contexte de la crise syrienne. Dans son sillage, les infrastructures libanaises sont débordées, le taux de chômage double, les marchés locaux du travail sont saturés,... cette crise se répercute de plein fouet sur un Liban qui n'était déjà pas au plus fort de son efficacité fonctionnelle. Ce n'est alors pas « la fiabilité des frontières syro-libanaises » qui cantonne le conflit syrien sur son propre territoire et empêche les retombées au Liban (Meier 2013, 60).

Le manque d'accord sur la question des répercussions syriennes au Liban mène à un « affaiblissement des institutions » selon Meier (2013, 41). La « gestion » de la question des réfugiés est d'autant plus révélatrice des jeux d'équilibre entre les groupes au pouvoir : intérêts, volontés politiques, relations de certains avec le pouvoir syrien ou d'autres acteurs régionaux s'opposent sur la scène libanaise (Meier 2013). Les premiers mois de la crise syrienne, l'État reste en retrait, créant un sentiment d'abandon de la part des régions libanaises accueillant le fort afflux des réfugiés. En réalité, il y a un parallèle historique assez fort pour le Liban, avec l'accueil en 1948 des centaines de milliers de réfugiés palestiniens puis la logique instrumentale de cette cause régionale qui avait mené à la guerre, ainsi que, pour certain, un souvenir très concret des syriens exerçant leur tutelle musclée sur leur sol (Kiwani 2014 ; Meier 2013). Ce contexte régional qui affecte fortement le Liban introduit également notre dernier chapitre

En conclusion, le mandat de Sleimane, président choisi en tenant compte de la vision syrienne, est marqué par la forte capacité du Hezbollah à tenir tête, avec ses alliés, aux décisions gouvernementales contraires à ses intérêts.

Le contexte politique est également bousculé par l'acteur hezbollahi et sa levée des armes sur le sol libanais en 2008. Au-delà de sa position d' « État dans l'État », il sort de cet épisode à la fois remis en cause et plus influent (comme le démontre l'issue de l'Accord de Doha).

Du côté de la scène politique, à nouveau, il assure sa position d'interlocuteur avec Damas et sape la neutralité libanaise en intervenant, selon ses calculs stratégiques, pour sauver le régime d'Assad (bien qu'il ne soit pas le seul parti à s'ingérer en Syrie). Alors que l'on constatait encore des leviers syriens dans les affaires internes libanaises, la relation devient définitivement horizontale entre le Hezbollah et le régime syrien. Après la date imagée de 2011, outre les liens

historiques et sectoriels plutôt « hors du champ temporel », Damas semble peu à même d'intervenir au Liban, étant tourné sur sa politique interne.

Enfin, concernant l'État libanais, une reconnaissance mutuelle entre les deux États reste tempérée par les actions de la Syrie, avant 2011, en marge des institutions libanaises. Celles-ci ne favorisent alors pas le fonctionnement d'une bonne gouvernance au Liban, le régime syrien passant notamment par d'autres canaux que ceux institutionnels

4. Chapitre 4 : la Présidence Aoun (2016-2022)

4.1 Un nouveau compromis interconfessionnel

A la fin du mandat présidentiel de Sleimane, les acteurs politiques libanais se trouvent (à nouveau) dans une impasse. Les facteurs régionaux et institutionnels empêchent les parlementaires⁶² de se mettre d'accord sur le prochain chef d'État, élu au suffrage indirect. Avant le choix définitif porté sur Michel Aoun, Samir Geagea⁶³ et Amine Gemayel (auparavant Président en 1982) briguent ce poste. Selon Malsagne, Professeur à Sciences Po Paris, « le profil et le parcours historique des candidats en lice pour la succession est à bien des égards un facteur supplémentaire d'accroissement des tensions de nature à renforcer l'impasse dans laquelle se situe le pays » (2016, 157). Effectivement, ils illustrent un certain retour du passé, et perpétuent les clivages qui divisent le Liban. Aoun représente le candidat « indéfectible aux positions du Hezbollah » et intransigeant envers le 14 Mars (ce qui a rendu complexe les solutions de compromis pour la désignation du président) et Sleiman Frangié (petit fils de l'ancien Président Frangié et ami d'enfance de Bachar al-Assad) est au départ soutenu par l'Occident, en particulier les États-Unis, qui y voient un candidat « plus en conformité avec la préservation des intérêts nationaux libanais » (Malsagne 2016, 165). Ce dernier abandonnera cependant la course mais se présentera à nouveau en 2022.

L'État libanais vit alors, pendant deux ans, la plus longue vacance présidentielle de son histoire. Le consensus, fonctionnement de rigueur, a dû laisser la place aux compromis : le groupe d'Aoun et le Hezbollah boycottent la majorité des sessions parlementaires, empêchant d'obtenir

⁶² Le suffrage direct ne concerne que le Parlement au Liban, qui élit le candidat maronite à la Présidence.

⁶³ Emprisonné jusqu'en 2005 pour de nombreux crimes de guerre puis gracié par Lahoud.

le quorum nécessaire pour l'élection des autres candidats. Dans l'ensemble d'enjeux en présence, c'est peut-être à nouveau le contexte syrien qui divise le plus la scène politique.

Divers chercheurs analysent ces blocages institutionnels. Pour le politologue libanais Malla, cette situation est due aux fondements du système politique (et son fonctionnement de la majorité des deux-tiers abordé *infra*, qui permet au tiers restant de bloquer toute proposition de candidat qui ne leur convient pas) alors que d'autres mentionnent surtout la lutte des « égos et ambitions personnelles » qui se fait au détriment de débats de fond et de programmes politiques (Malsagne 2016, 165-170). Murgue ajoute que « cette vacance à la tête de l'État prouve à quel point le symbole du président de tous les Libanais a des difficultés à se faire à la réalité du terrain et à la lente érosion des bases du "vouloir vivre ensemble" au sein de la société libanaise » (2015, 65).

Dans la lignée de ce qui sera développé dans la dernière section, l'opposition très forte qui divisait Aoun et Geagea (avant leur alliance fin 2015) illustre à nouveau la polarisation 8-14 Mars et éclipse totalement un programme économique ou un projet social pouvant différencier les deux concurrents. Ainsi, tant dans la structure du système institutionnel que dans le fonctionnement confessionnel consociatif, on constate des manquements permettant de dépasser les problèmes complexes vécus par le Liban (Gourrada 2017, 56).

Dans cette période de crise dont les tensions communautaires sont ravivées (notamment) par le contexte régional syrien depuis 2011 (Mohanna 2014, 128), la « question syrienne » demeure au premier plan, alors que d'autres crises secouent le pays et apportent de nouveaux enjeux. Une partie de la société libanaise, alors très touchée notamment par les conséquences de la guerre voisine, remet en question les institutions « à bout de souffle » au Liban et le consociativisme « qui ne fonctionne plus », menant à une véritable crise multidimensionnelle ces dernières années.

Dans une vision d'avantage politique que confessionnelle, la question syrienne oppose tout de même toujours ; Gourrada rappelle le rôle souvent actif des leaders libanais dans l'importation du régime syrien au Liban, et dément la passivité parfois présentée par les chercheurs ou observateurs, dans un État « qui subirait perpétuellement la guerre pour les autres » (2017, 45). Selon lui, « si le régime syrien joue le rôle de turbulent voisin s'invitant au Pays du Cèdre, la porte de ce dernier est parfois mal fermée, voire laissée grande ouverte par les tenanciers nationaux ».

4.2 Une crise multidimensionnelle

Les crises politiques et révoltes de 2015 (*you stink*)⁶⁴ et 2019 (*thawra*)⁶⁵ entraînent donc une véritable réflexion du fonctionnement étatique libanais de la part de la population.

Bien qu'en pleine vacance présidentielle à l'été 2015, la crise des déchets qui survient démontre « l'état de décomposition avancé d'un système politique qui n'a pas su démontrer sa capacité à rassembler » et à apporter des solutions pour l'intérêt général (Malsagne 2016, 169). Celle-ci est en effet considérée comme « la goutte de trop » par les activistes remettant en question les choix politiques et conduisant l'État dans une impasse.

Ces mouvements de contestation, « unis contre les forces du 8 et du 14 Mars », s'inscrivent donc dans une large critique du système institutionnel libanais. Ils revendiquent un changement politique conséquent : des institutions fonctionnelles et efficaces, l'État de droit⁶⁶, l'établissement d'un État laïque et non plus confessionnel, en proie à la corruption et sujet aux pressions extérieures (Maalouf 2015, 106). De plus, les défenseurs de ces mouvements cherchent à faire ressortir « le caractère factice de la dichotomie que représentaient les deux mouvements antagonistes ; ces derniers sont les deux faces d'une même médaille ». Ils voient le 8 Mars et le 14 Mars comme des groupes politiques sans volonté d'efficacité de gestion politique (Maalouf 2015, 107 ; Aoun 2023).

Le cas de 2015 n'est pas un événement isolé de ces dernières années. Ziad Majed, politologue, décrit en 2020 tout un système à l'agonie, cadré dans un consociativisme qui ne fonctionne plus depuis une trentaine d'année et qui limite les tentatives de réforme. Après les soulèvements de 2015, le pays fait face à toujours plus de défis et « ni le soulèvement populaire d'octobre 2019 contre la classe politique, pourtant porteur d'espoir, ni la démission du « gouvernement d'urgence » formé en janvier 2020 [...] n'ont réussi à freiner cette descente aux enfers » (Majed 2020). L'État libanais fait alors face à une hyperinflation, un taux de chômage croissant, la

⁶⁴ La classe politique et les sociétés (*sukleen et sukomi*) en situation de monopole et ne ramassant plus les ordures sont pointées du doigt par le collectif *you stink*⁶⁴ depuis la crise des déchets de 2015. De grandes manifestations populaires ont suivi, fortement réprimées par les forces de l'ordre (Maalouf 2015, 106).

⁶⁵ Le gouvernement tente d'imposer une taxe sur le réseau Whatsapp, creusant la fracture entre élite politique et une partie de la population (Aoun 2021).

⁶⁶ Le collectif réclame par exemple la tenue des élections législatives, celles-ci ayant été annulées en 2013 et 2014 (bien que cela ait été décrété inconstitutionnel par le Conseil Constitutionnel) avec la prolongation de mandats décidée par les parlementaires eux-mêmes.

question des réfugiés palestiniens et syriens qui ne trouve toujours pas de solution, et une dette publique estimée en 2020 à plus de 150% du PIB.

Dans une critique d'un système qui avait pour but de favoriser la représentation politique de chaque groupe, les élites politiques au pouvoir auraient tendance à chercher à défendre leurs propres intérêts et lutter pour imposer leurs choix plutôt que de prendre la voie du consensus (Ziad Majed 2020 ; Baumann 2023 ; Couland 2015). Due à la poursuite des intérêts personnels et privés de chaque groupe au pouvoir, la crise libanaise prouve selon lui leur impossibilité à se partager et à utiliser les fonds publics à la gestion quotidienne du pays et révèle « la dichotomie entre un État démissionnaire » et une critique du système (Gourrada 2017, 43).

Les conséquences de ces blocages et priorisations des leaders se manifestent régulièrement ces dernières années, et peuvent s'illustrer dans les impasses présidentielles évoquées, les difficultés conséquentes pour tenter d'arriver à un accord sur des décisions (étatique) importantes (armements, réfugiés) et relèvent, dans cette perspective, « d'une incapacité institutionnelle ». Elena Aoun (2023) analyse alors le phénomène d'a-gouvernance des élites politiques libanaises, qui optent pour le statu quo tandis que la population fait face à la crise.

Une autre raison de l'agonie de ce système avancée par Majed concerne la dimension totalisante des groupes confessionnels qui forgent leur discours et identité propre, unissant la communauté autour de ces réseaux et liens communs. Ces instances regroupent une large partie de la société jusque dans la vie quotidienne (tribunaux, établissements, espaces associatifs, large appareil médiatique, ...) (Ziad Majed 2020). La diversité politique offerte sur la scène libanaise (démocratique et pluriconfessionnelle) fait finalement place à des blocs confessionnels qui développent leur vision parcellaire de la société, pouvant aller jusqu'à créer des liens plus transétatiques que nationaux. Se met alors plus difficilement en place une volonté commune (politique ou sociétale⁶⁷) partagée au Liban, un projet de vivre-ensemble et des institutions qui vont dans ce sens. L'on remet ainsi en question, à nouveau, le fonctionnement consociatif libanais qui, s'il permet d'éviter partiellement le conflit ouvert, cristallise les oppositions (dans, comme sur d'autres dossiers⁶⁸, une « politique de non-politique ») et éloigne les groupes composant l'État libanais (Aoun 2023, 6).

⁶⁷ Malgré le « fractionnement communautaire de la population », on ne néglige également pas la possibilité d'un fort sentiment d'impuissance présent chez les Libanais (Aoun 2023, 9).

⁶⁸ Tel que celui des réfugiés syriens

L'on rejoint alors les travaux de Salloukh (2013 ; 2023) et Nagle (2017) dans leur réflexion sur le consociativisme. Loin d'être « une stratégie institutionnelle neutre » (délibérément utilisé au Liban pour qu'une élite se maintienne dans les institutions étatiques), il a entravé une construction solide de l'État libanais (Salloukh, 2023, 18). Empêchant toute réforme ou possibilité d'actions provenant d'autres groupes, une dépillarisation graduelle ou déconsociation, vers un État et des institutions plus efficaces et moins divisées en blocs monolithiques fermés sur l'extérieur est alors difficilement envisageable. Le système consociatif au Liban n'apporte pas encore de vision commune transcendant les piliers constitutifs de la nation.

4.3 La Syrie, présence discursive

La crise syrienne représente un changement de paradigme dans sa présence au Liban ; la Syrie entretient alors « autre chose de plus urgent » que sa position au Liban (Khouri 2023). L'intervention du Hezbollah d'abord en 2012 puis plus concrètement en 2014 entraîne un revirement dans la relation syro-libanaise, la milice libanaise devenant un acteur clé pour le maintien d'Assad. Dès lors, après cette période, il est plus complexe de parler d'ingérences syriennes sur le sol libanais. Nous avons détaillé les liens interpersonnels et sectoriels qui demeurent, mais cette section finale amène une dernière réflexion sur l'acteur syrien. A première vue très peu actif ces dernières années au Liban (des faits concrets d'actions syriennes ne pouvant être cités, amenant ainsi un élément de réponse), le cas syrien continue pourtant de façonner la scène politique libanaise. Le chercheur Gourrada analyse cette influence discursive⁶⁹ dans laquelle le régime syrien aurait structuré, depuis leur départ en 2005, la politique au Liban selon « une dynamique positionnelle pro ou anti régime syrien » (2017, 45).

Ainsi, au final, la politique libanaise se recentre toujours autour de la division identitaire, confessionnelle et politique du 8 ou 14 Mars. Bien que cette dualité soit remise en cause, notamment par les manifestations populaires qui apportent une autre complexification, et les nouveaux⁷⁰ enjeux qui touchent tant le 8 que le 14 Mars, les camps « pro » et « anti »-syrien continuent de s'opposer. Les élections libanaises d'un Président maronite semblent toujours

⁶⁹ Voir aussi les travaux de (Birkholz et al. 2018) ; (Carr et Thésée 2012) ; (Gonzalez-Quijano 2013).

⁷⁰ Daesh notamment, ciblant tant l'armée nationale que le Hezbollah, ou l'inertie politique qui concerne les deux mouvements

ancrer les candidats dans un des deux camps (puisque le Hezbollah fait grand bruit⁷¹, de même que le Courant du Futur pour n'en citer que deux, lorsqu'un candidat à la présidentielle ne satisfait pas). En outre, le choix d'un Président est aussi considéré et présenté dans ses liens entretenus avec Damas. Ainsi, alors que la dualité était très forte après 2005, elle dégage une fracture moins nette dans le contexte de ce troisième chapitre mais existe cependant toujours.

Pour conclure ce dernier chapitre, et bien que l'on s'éloigne ici un peu de l'ordonnement contexte-politique-État, la scène politique et les acteurs en présence (les deux camps 8 Mars et 14 Mars)⁷² demeurent dans une certaine mesure structurés selon le narratif d'ingérence syrienne (les pro et anti-syriens), et fonctionnent difficilement de concert pour outrepasser les crises. En inscrivant ce constat dans le cadre consociatif du Liban, nous concluons que ce système cristallise à la fois la scène politique et le fonctionnement étatique figé dans un schéma confessionnel.

Ce modèle, qui fait ressurgir les groupes confessionnels au premier plan, bloque, nous l'avons dit, l'émergence d'une vision commune nationale. Le consociativisme en tant que tel n'est pas forcément le concept-coupable, il est plutôt le reflet d'une perpétuation d'éléments dans le système politique qui, ensemble, ne permettent pas d'éviter les crises multidimensionnelles de ces dernières années et entraînent vers de larges dimensions de « fragilité » de l'État.

IV. Partie conclusive

Ce travail a cherché à répondre à la question des interventions syriennes et leurs conséquences dans les affaires internes libanaises malgré la fin de leur tutelle, dans une réflexion socio-constructiviste de l'Etat fragile consociativiste. Plusieurs éléments de réponse sont à mettre en évidence.

L'étude des trois mandats présidentiels, ainsi que leurs épisodes de tensions et de vacances ont, chaque fois, présenté les analyses du contexte politique, de la scène politique interne et de la structure étatique du Liban afin d'en dégager les contours d'une présence syrienne. Les

⁷¹ Les deux pôles n'hésitant pas à paralyser le pays comme il l'a été constaté pour l'élection de Sleimane ou d'Aoun.

⁷² La société civile apparaissant également dans ce chapitre comme un acteur en présence.

événements développés illustrent alors les moments de cristallisation de la vie politique libanaise et des actions du régime syrien, bien qu'il ne soit pas possible d'être exhaustif dans un sujet difficilement quantifiable et peu traité.

Alors que le régime syrien a quitté physiquement le territoire en 2005, le paysage politique se modifie et s'articule durablement autour de cette problématique syrienne. Un camp revendique un retour à la souveraineté et l'indépendance de l'État (et, surtout, le départ de la présence syrienne), tandis que l'autre souhaite maintenir des relations d'intérêts avec le régime syrien.

Les acteurs analysés renvoient à la posture constructiviste de ce travail et son intérêt porté à la multiplicité des acteurs en présence, à leurs identités et leurs perceptions sur la scène politique du Liban. Le Hezbollah, devenant progressivement un acteur multidimensionnel et incontournable de la scène libanaise et régionale², transforme la relation syro-libanaise en développant une entente de raison avec Damas.

L'on constate alors une présence syrienne diffuse au Liban : les premières élections législatives donnent l'avantage aux chiites pro-syriens, l'opposition qui se constitue parvient à défendre ses intérêts jusqu'à mener l'État dans de larges impasses politiques (volonté d'obtention de la minorité de blocage, d'un Tribunal Spécial mixte, du maintien de ses armes pour le Hezbollah, ...).

Avec la crise de 2011 en Syrie, présentée comme un moment de basculement, le lien qui persiste au Liban se complexifie d'avantage. La relation devenue horizontale entre Damas et le Hezbollah (et, de façon plus générale, avec le mouvement du 8 Mars), évolue : le Liban s'inscrit en Syrie via le soutien du Hezbollah au régime en crise. La relation syro-libanaise, devenue majoritairement syro-hezbollahi, est alors à prendre en compte comme une relation d'intérêts réciproques. Cette reconfiguration ne concerne plus qu'une partie du Liban, qui défend sa vision, ses positions et ses intérêts sur la scène politique duopole.

Alors que la scène politique libanaise maintient la polarisation autour de la question syrienne, la Syrie se trouve tournée vers ses problèmes internes et ses leviers et capacités d'influence au Liban diminuent fortement (demeurent cependant le lien historique entre les deux États et les autres formes de relations interpersonnelles). Une présence discursive continue toutefois de diviser le champ politique du Liban en deux camps et participe à la fragilité de l'État, qui fait face aux crises, à l'inertie politique et aux répercussions du conflit syrien.

Enfin, la conclusion de ce travail se présente sur plusieurs dimensions : bien que la complexité du sujet rende les données et les faits parfois diffus, l'on conclut que le régime syrien est toujours présent dans les affaires internes libanaises après leur retrait officiel en 2005. Leur influence est variée et évolue au Liban selon les contextes internes et régionaux mais reste ancrée en profondeur. Damas conserve ainsi des leviers (auprès de différents acteurs confessionnels en fonction des intérêts réciproques, dans divers secteurs économiques, dans ses liens interpersonnels et historiques) et les interlocuteurs libanais ne sont pas étrangers à ces interventions, laissant parfois « la porte entrouverte ».

Les liens historiques et la construction étatique libanaise expliquent en partie le fait que la Syrie n'ait pas définitivement mis fin à sa présence en 2005, ce qui amène à une réflexion plus large au sujet de l'État libanais. Le fonctionnement institutionnel et la souveraineté du Liban, en lien avec le concept d'État fragile mobilisé, ainsi que le mode consociativiste interrogent en effet le lien avec les ingérences étrangères. L'État pluriconfessionnel fragmenté au Liban a éloigné les piliers consociatifs, devenus toujours plus difficile à transcender suite à leur prégnance dans le fonctionnement libanais et leurs constructions identitaires. Le système crée alors difficilement une nation commune mais rend possible les liens communautaires transnationaux.

Dans une double dynamique, ces liens transnationaux sont aussi développés et entretenus par le régime syrien. Son passé de force tutélaire, leur proximité historique et géographique, ainsi que leur réciprocité d'intérêts en font une relation complexe.

L'analyse approfondit le postulat d'un Etat libanais divisé et donc sujet aux ingérences extérieures. Ainsi, dans une analyse socio-constructiviste, ce travail complexifie la relation syro-libanaise et amène, dans l'étude des ingérences au Liban, les facteurs historiques, sociologiques, identitaires et étatiques au premier plan.

V. Bibliographie

1. Articles de revue

- Aboutaif, Eduardo Wassim. « The Evolution of Lebanese and Syrian State-to-State Relations ». *Contemporary Review of the Middle East* 3, n° 2 (juin 2016): 162-78. <https://doi.org/10.1177/2347798916638211>.
- Alsharabati, Carole, et Rabih El Chaer. « Corruption , un état florissant ». *Les Cahiers de l'Orient* 120, n° 4 (2015): 71-82. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.120.0071>.
- Aoun, Elena. « Le Liban face à ses fossoyeurs et ses défis ». *La Revue Nouvelle* 8, n° 8 (2021): 22-27. <https://doi.org/10.3917/rn.218.0022>.
- Bahout, Joseph. « Liban 2005 : décompositions et recompositions ». *Critique internationale* 31, n° 2 (2006): 39-52. <https://doi.org/10.3917/crri.031.0039>.
- Baumann, Hannes. « Bringing the State and Political Economy Back in: Consociationalism and Crisis in Lebanon ». *Nationalism and Ethnic Politics*, n° 0 (19 mars 2023): 1-18. <https://doi.org/10.1080/13537113.2023.2188655>.
- Benchenane, Mustapha. « Moyen-Orient : les frontières à la source des conflits ? » *Revue Défense Nationale* 784, n° 9 (2015): 65-70. <https://doi.org/10.3917/rdna.784.0065>.
- Berri, Mahmoud. « Le Liban est-il une nation ? » *Les Cahiers de l'Orient* 120, n° 4 (2015): 47-56. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.120.0047>.
- Berthelot, Pierre. « Quel avenir pour l'accord de Doha sur le Liban ? » *Confluences Méditerranée* 79, n° 4 (2011): 131-45. <https://doi.org/10.3917/come.079.0131>.
- Birkholz, Sina, Tilmann Scherf, et Ursula C Schroeder. « International Interventions Seen from the 'Middle': Perceptions of Intermediary Actors in Côte d'Ivoire and Lebanon ». *Cooperation and Conflict* 53, n° 2 (1 juin 2018): 173-92. <https://doi.org/10.1177/0010836718768633>.
- Buccianti-Barakat, Liliane. « Il était une fois un 12 juillet 2006 à Beyrouth... » *Hérodote* 124, n° 1 (2007): 39-50. <https://doi.org/10.3917/her.124.0039>.
- Catellin, Sylvie. « L'abduction: une pratique de la découverte scientifique et littéraire ». *Hermès, La Revue* 39, n° 2 (2004): 179-85. <https://doi.org/10.4267/2042/9480>.
- Clark, Janine A., et Bassel F. Salloukh. « Elite Strategies, Civil Society, and Sectarian Identities in Postwar Lebanon ». *International Journal of Middle East Studies* 45, n° 4 (2013): 731-49. <https://doi.org/10.1017/S0020743813000883>.
- Couland, Jacques. « Liban : confessionnalisme et crises du pouvoir ». *La Pensée* 383, n° 3 (2015): 47-57. <https://doi.org/10.3917/lp.383.0047>.

- Daher, Aurélie. « La guerre saoudienne contre le Hezbollah libanais. Répercussions locales d'une rivalité régionale ». *Confluences Méditerranée* 97, n° 2 (2016): 91-100. <https://doi.org/10.3917/come.097.0091>.
- Delvenne, Pierre, et Céline Parotte. « Breaking the Myth of Neutrality: Technology Assessment Has Politics, Technology Assessment as Politics ». *Technological Forecasting and Social Change* 139 (1 février 2019): 64-72. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2018.06.026>.
- Dixon, Paul. « Power-Sharing in Deeply Divided Societies: Consociationalism and Sectarian Authoritarianism ». *Studies in Ethnicity and Nationalism* 20, n° 2 (2020): 117-27. <https://doi.org/10.1111/sena.12327>.
- El-Ezzi, Ghassan. « Décrispation au Liban. En attendant », *Confluences Méditerranée*, N°67, n°4 (2008): 69-77. DOI : 10.3917/come.067.0069.
- _____. « Le Liban: De problèmes en crises ». *Confluences en Méditerranée* N°70, n° 3 (2009): 9-. <https://doi.org/10.3917/come.070.0009>.
- Gonzalez-Quijano, Yves. « La crise syrienne : un traitement de choc pour les médias libanais ». *Maghreb - Machrek* 218, n° 4 (2013): 125-34. <https://doi.org/10.3917/machr.218.0125>.
- Gourrada, Raphaël. « La Syrie vue du Liban : interactions et positionnements politiques ». *Les Cahiers de l'Orient* 126, n° 2 (2017): 41-61. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.126.0041>.
- Hasbani, Nadim. « Liban : crise politique sur fond de nouveau partage du pouvoir ». *Politique étrangère* Printemps, n° 1 (2007): 39-51. <https://doi.org/10.3917/pe.071.0039>.
- Heydemann, Steven. « The Syrian Conflict: Proxy War, Pyrrhic Victory, and Power-Sharing Agreements ». *Studies in Ethnicity and Nationalism* 20, n° 2 (2020): 153-60. <https://doi.org/10.1111/sena.12331>.
- Hinnebusch, Raymond. « Pax-Syriana? The origins, causes and consequences of Syria's role in Lebanon ». *Mediterranean Politics* 3, n° 1 (1 juin 1998): 137-60. <https://doi.org/10.1080/13629399808414644>.
- Khoury, Nabil el. « Le Liban, terre d'affrontement entre l'Arabie Saoudite et l'Iran ». *Politique étrangère* Automne, n° 3 (2022): 177-87. <https://doi.org/10.3917/pe.223.0177>.
- Kiwan, Fadia. « La société civile au Liban : un levier pour le changement ? » *Les Cahiers de l'Orient* 112, n° 4 (2013): 49-60. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.112.0049>.
- _____. « Un Liban aux: institutions paralysées ». *Diplomatie*, n° 67 (2014): 8-12. <https://www.jstor.org/stable/26982321>.
- Klotz, Audie, Cecelia Lynch, Rachel Bouyssou, et Marie-Claude Smouts. « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales ». *Critique internationale* 2, n° 1 (1999): 51-62. <https://doi.org/10.3406/criti.1999.1540>.

- Lawson, George. « The Promise of Historical Sociology in International Relations1 ». *International Studies Review* 8, n° 3 (1 septembre 2006): 397-423. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2486.2006.00600.x>.
- Lecat, Bernard. « Liban : un avènement contrarié vers la démocratie ». *Les Cahiers de l'Orient* 90, n° 2 (2008): 83-99. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.090.0083>.
- Lijphart, Arend. « Consociational Democracy ». *World Politics* 21, n° 2 (1969): 207-25. <https://doi.org/10.2307/2009820>.
- Maalouf, Marwan. « Qui se révolte et pourquoi ? ». *Les Cahiers de l'Orient* 120, n° 4 (2015): 103-10. <https://doi.org/10.3917/lcdlo.120.0103>.
- Maila, Joseph. « Le Liban à la recherche d'un pacte civil ». *Esprit* Août/septembre, n° 8-9 (2006): 59-66. <https://doi.org/10.3917/espri.0608.0059>.
- . « Liban : derrière le compromis de Doha, une entente nationale fragilisée ». *Esprit* Juillet, n° 7 (2008): 6-14. <https://doi.org/10.3917/espri.346.0006>.
- Majed, Rima. « In Defense of Intra-Sectarian Divide: Street Mobilization, Coalition Formation, and Rapid Realignments of Sectarian Boundaries in Lebanon ». *Social Forces* 99, n° 4 (5 avril 2021): 1772-98. <https://doi.org/10.1093/sf/soaa076>.
- Malsagne, Stéphane. « Les élections présidentielles au Liban: entre espoir et retour douloureux de l'Histoire ». *Confluences en Méditerranée* 97, n° 2 (2016): 157-73. <https://doi.org/10.3917/come.097.0157>.
- Meier, Daniel. « Au Sud-Liban, La Blue Line Comme Marqueur Du Post-Conflict ? ». *L'espace Politique* 33, n° 33 (2018). <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.4451>.
- . « Réfugiés de Syrie et tensions sunnito-chiïtes. Le Liban entre défis et périls ». *Maghreb - Machrek* 218, n° 4 (2013): 41-60. <https://doi.org/10.3917/machr.218.0041>.
- Meier, Daniel, et Fouad Ilias. « La nouvelle dynamique libanaise. Un cheminement périlleux vers une refonte de l'entente nationale ». *Maghreb - Machrek* 205, n° 3 (2010): 45-62. <https://doi.org/10.3917/machr.205.0045>.
- Mohanna, Kamel, et Pierre Micheletti. « Liban-Syrie : solidarité et business ». *Esprit* Octobre, n° 10 (2014): 127-29. <https://doi.org/10.3917/espri.1410.0127>.
- Mohammad-Reza Djalili. « Diplomatie islamique. Stratégie internationale du khomeynisme ». *Graduate Institute Publications* (1989): 219-222.
- Murgue, Bérénice. « Les enjeux stratégiques et sécuritaires au Liban : entre faiblesses institutionnelles, rivalités régionales et résilience nationale ». *Sécurité et stratégie* 20, n° 3 (2015): 63-69. <https://doi.org/10.3917/sestr.020.0063>.
- Nagle, John. « Beyond Ethnic Entrenchment and Amelioration: An Analysis of Non-Sectarian Social Movements and Lebanon's Consociationalism ». *Ethnic and Racial Studies*, 7 février 2017. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01419870.2017.1287928>.

- Nammour, Jihad. « Les identités au Liban, entre complexité et perplexité ». *Cités* 29, n° 1 (2007): 49-58. <https://doi.org/10.3917/cite.029.0049>.
- Nay, Olivier. « Grand angle. La théorie des “États fragiles” : un nouveau développementalisme politique ? » *Gouvernement et action publique* VOL. 2, n° 1 (2013): 139-51. <https://doi.org/10.3917/gap.131.0139>.
- Nizameddin, Talal. « The Political Economy of Lebanon under Rafiq Hariri: An Interpretation ». *Middle East Journal* 60, n° 1 (2006): 95-114. <http://www.jstor.org/stable/4330218>.
- Otayek, René. 2017. « Sécularisation et contre-sécularisation au Liban. Le système confessionnel à l'épreuve de l'improbable ». *Confluences Méditerranée* 102 (3): 147-68. <https://doi.org/10.3917/come.102.0147>.
- Pinson, Gilles, et Valérie Sala Pala. « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? » *Revue française de science politique* 57, n° 5 (2007): 555-97. <https://doi.org/10.3917/rfsp.575.0555>.
- Pizzorno, Alessandro. « Les difficultés du consociativisme ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 8, n° 30 (1995): 91-112. <https://doi.org/10.3406/polix.1995.2062>.
- Raymond, Candice, et Camille Noûs. « Reconstruire l'histoire nationale dans le Liban d'après-guerre. Trois dispositifs historiographiques pour une sortie de conflit ». *20 & 21. Revue d'histoire* 151, n° 3 (2021): 125-38. <https://doi.org/10.3917/vin.151.0125>.
- Rizkallah, Amanda. « The Paradox of Power-Sharing: Stability and Fragility in Postwar Lebanon ». *Ethnic and Racial Studies* 40, n° 12 (26 septembre 2017): 2058-76. <https://doi.org/10.1080/01419870.2017.1277031>.
- Salloukh, Bassel F. « The State of Consociationalism in Lebanon ». *Nationalism and Ethnic Politics* 0, n° 0 (24 mars 2023): 1-20. <https://doi.org/10.1080/13537113.2023.2187970>.
- Sanguin, André-Louis. « Partition: variations sur un thème majeur de géographie politique ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n° 11 (15 novembre 2010). <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1897>.
- Thoreau, François. « L'embarquement par son objet. Trois politiques de l'enquête sur les clôtures virtuelles (virtual fences) ». *Revue d'anthropologie des connaissances* 13, 2, n° 2 (2019): 399-423. <https://doi.org/10.3917/rac.043.0399>.
- Wendt, Alexander. « Collective Identity Formation and the International State ». *The American Political Science Review* 88, n° 2 (1994): 384-96. <https://doi.org/10.2307/2944711>.
- A paraitre* : Aoun, Elena. « Defying gravity : Le Liban ou la survie en a-gouvernance ». 2023

2. Ouvrages

- Achcar, Gilbert, et Michel Warschawski. *33 Day War: Israel's War on Hezbollah in Lebanon and Its Consequences*. Routledge, 2015.
- Baron, Xavier. *Histoire du Liban*. Tallandier, 2017. <https://doi.org/10.3917/talla.baron.2017.01>.
- Battistella, Dario, Jérémie Cornut, et Élie Baranets. *Théories des relations internationales*. Presses de Sciences Po, 2019. <https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2019.01>.
- Baudewyns, Pierre, Thierry Balzacq, Jérôme Jamin, Vincent Legrand, Olivier Paye, et Nathalie Schiffino. *Fondements de science politique*. De Boeck Supérieur, 2022.
- Daher, Aurélie. *Le Hezbollah. Mobilisation et pouvoir*. Presses Universitaires de France, 2014. <https://doi.org/10.3917/puf.daher.2014.01>
- Delatolla, Andrew. *Civilization and the Making of the State in Lebanon and Syria*. Cham: Springer International Publishing, 2021. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-57690-5>.
- Devin, Guillaume. *10 concepts sociologiques en relations internationales*. Paris : CNRS, 2015.
- Devin, Guillaume. *Sociologie des relations internationales*. Quatrième édition. Repères (Maspero). Paris: Éditions La Découverte, 2018.
- Di Peri, Rosita, et Daniel Meier, éd. *Lebanon Facing The Arab Uprisings*. London: Palgrave Macmillan UK, 2017. <https://doi.org/10.1057/978-1-352-00005-4>.
- Feyerabend, Paul. *Against Method*. Verso, 1993.
- Hervé, Chataigner Jean-Marc, Magro. *Etats et sociétés fragiles - Entre conflits, reconstruction et développement*. KARTHALA Editions, 2007.
- Institut français de polémologie (Rondot). *Les Crises du Liban, 1958-1982: chronologie commentée*. Paris: La Documentation française, 1983.
- McEvoy, Joanne, et Brendan O'Leary. *Power Sharing in Deeply Divided Places*. University of Pennsylvania Press, 2013.
- McSweeney, Bill. *Security, Identity and Interests: A Sociology of International Relations*. Vol. 69. Cambridge Studies in International Relations. Cambridge University Press, 2009.
- Mervin, Sabrina, et Franck Mermier. *Leaders et partisans au Liban*. Karthala-IFPO-IISMM, 2012.
- Najem, Tom. *Lebanon: The Politics of a Penetrated Society*. Routledge, 2012.
- Onuf, Nicholas. *Making Sense, Making Worlds: Constructivism in Social Theory and International Relations*. London, Taylor & Francis Group, 2012.
- Osoegawa, Taku. *Syria and Lebanon: International Relations and Diplomacy in the Middle East*. I.B. Tauris, 2015.

Picard, Élisabeth. *Liban-Syrie, intimes étrangers: Un siècle d'interactions sociopolitiques*. Arles: ACTES SUD, 2016.

Salloukh, Bassel F., Rabie Barakat, Jinan S. Al-Habbal, Lara W. Khattab, et Shoghig Mikaelian. *The Politics of Sectarianism in Postwar Lebanon*. Pluto Press, 2015.

Zajec, Olivier. *Introduction à l'analyse géopolitique: Histoire, outils, méthodes - 5e édition*. Monaco: Du Rocher, 2022.

3. Contributions à un ouvrage collectif

Albert, Mathias, Barry Buzan, et Michael Zürn, éd. *Bringing Sociology to International Relations: World Politics as Differentiation Theory*. Cambridge: Cambridge University Press, 2013. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139856041>.

Aoun, Mouchir Basile, Charles Chartouni, et Antoine Fleyfel. *Pour un nouveau pacte au Liban: lectures critiques et prospectives. Sous la dir. de Mouchir Basile Aoun, Charles Chartouni et Antoine Fleyfel*. Paris: L'Harmattan, 2021.

4. Chapitres d'ouvrages

Aoun, Joy, et Marie-Joëlle Zahar. « Lebanon: Confessionalism, Consociationalism, and Social Cohesion ». édité par Fletcher D. Cox et Timothy D. Sisk, 103-36. Cham: Springer International Publishing, 2017. https://doi.org/10.1007/978-3-319-50715-6_5.

Carr, Paul R., et Gina Thésée. « Discursive Epistemologies by, for and About the De-Colonizing Project ». In *Decolonizing Philosophies of Education*, édité par Ali A. Abdi, 15-28. Rotterdam: SensePublishers, 2011. https://doi.org/10.1007/978-94-6091-687-8_2.

Daher, Aurélie. « A Fighting Shiism Faces the World: The Foreign Policy of Hezbollah ». In *The Foreign Policy of Islamist Political Parties*. Edinburgh University Press, 2018. <https://doi.org/10.3366/edinburgh/9781474426640.003.0006>.

Daher, Aurélie. « The Thirty-Three-Day War ». In *Hezbollah*. Oxford University Press, 2019. <https://doi.org/10.1093/oso/9780190495893.003.0009>.

Delatolla, Andrew. « Conclusion: Taking Histories of Post-Colonial Statehood Seriously ». In *Civilization and the Making of the State in Lebanon and Syria*, édité par Andrew Delatolla, 247-56. Middle East Today. Cham: Springer International Publishing, 2021. https://doi.org/10.1007/978-3-030-57690-5_9.

Kolodziej, Edward A., éd. « Constructivism ». In *Security and International Relations*, 259-304. Themes in International Relations. Cambridge: Cambridge University Press, 2005. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511614903.008>.

Zürn, Michael, Barry Buzan, et Mathias Albert. « Conclusion: differentiation theory and world politics ». In *Bringing Sociology to International Relations: World Politics as Differentiation Theory*, édité par Barry Buzan, Mathias Albert, et Michael Zürn, 228-45. Cambridge: Cambridge University Press, 2013. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139856041.015>.

Sources de littérature grise - Billets de blogs

Georgiou, Michel Hajji. « Sleiman à “Ici Beyrouth” : “Une nouvelle stratégie défensive devrait confier les armes à l’autorité exclusive de l’État dans un délai d’un an” ». *Ici Beyrouth* (blog), 28 décembre 2021. <https://icibeyrouth.com/liban/20060>.

Majed, Rayan. « The Syrian Diaspora in Lebanon: Between a Lack of Policy and a Policy of Alienation ». *Arab Reform Initiative* (blog). Arab Reform Initiative, 5 décembre 2018. <https://www.arab-reform.net/publication/the-syrian-diaspora-in-lebanon-between-a-lack-of-policy-and-a-policy-of-alienation/>.

Majed, Ziad. « L’agonie du « consociativisme » libanais - AOC media ». *AOC media - Analyse Opinion Critique* (blog), 6 octobre 2020. <https://aoc.media/analyse/2020/10/06/lagonie-du-consociativisme-libanais/>.

Raji, Wissam. « La réalité démographique au Liban ». *Revue Politique et Parlementaire* (blog), 22 mars 2021. <https://www.revuepolitique.fr/la-realite-demographique-au-liban/>.

5. Entretiens

Entretien avec Stéphanie Khouri, réalisé le 22 mars 2023

Entretien avec Armenak Tokmajyan, réalisé le 6 mai 2023

Entretien avec Aurélie Daher, réalisé le 20 juillet 2023

Entretien avec Didier Leroy, réalisé le 7 mai 2023

6. Thèse et mémoire :

Lombard, Lara. « Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : “Quels changements de priorités politiques ont été opérés par la N-VA après sa participation au Gouvernement Michel I ? Analyse paradigmatique et syntagmatique des programmes et discours autour des questions institutionnelles, migratoires et économiques (2014-2019)”[BR]- Séminaire d’accompagnement à l’écriture ». Université de Liège, Liège, Belgique, 2022. <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/15168>.

7. Sites web

UN Press. « Déclaration du Conseil de sécurité au sujet de l'incidence négative croissante de la crise syrienne sur la stabilité du Liban ». Consulté le 11 août 2023.

<https://press.un.org/fr/2015/cs11824.doc.htm>.

Mozaico. « Symbolisme de la mosaïque de l'arbre de vie dans cette nouvelle décennie ». Mozaico. Consulté le 5 mars 2023. <https://fr.mozaico.com/en-de/blogs/news/symbolism-of-the-tree-of-life-mosaic-in-this-new-decade>.

The Washington Post Octobre 30, 2012. Consulté le 28 mars 2023.

<https://newspaperarchive.com/search/location/us/dc/washington/washington-post/>

Laboratoire ESO Le Mans, CNRS, 2012. Consulté le 29 mars 2023. http://hemed.univ-lemans.fr/cours2011/en/co/grain3_3_3.html.

« Taif Accords | UN Peacemaker ». Consulté le 31 mars 2023. <https://peacemaker.un.org/lebanon-taifaccords89>.

8. Annexes

8.1 Le « Manifeste du Hezbollah »

Le « Manifeste » du Hezbollah, lu par le Sayyed Ibrahim al Amin le 16 février 1985 dans la banlieue sud de Beyrouth.

Officiellement nommé « Lettre ouverte aux opprimés au Liban et dans le monde » (extraits choisis).

« Notre identité

Qui sommes-nous et quelle est notre identité ? Nous sommes les fils de l'Oumma du Hezbollah dont Dieu a rendu victorieuse l'avant-garde en Iran où elle a réussi à rétablir les bases d'un État islamique central dans le monde. Nous obéissons aux ordres d'une seule direction, sage et juste, celle du Fakih tuteur, réunissant en lui toutes les conditions requises : l'imam, l'ayatollah grandissime, Rouhallah Moussawi Khomeini, que Dieu le garde ! En vertu de ce qui précède, nous ne sommes pas, au Liban, un parti organisé et clos. Nous ne formons pas, non plus, un cadre politique étriqué. [...] Nos comportements nous sont dictés par une obligation légale principale. Ils sont établis à la lumière d'une conception politique d'ensemble arrêtée par le juriconsulte tuteur en commandement (wilayat al fakih al kaed). [...] Nul ne peut imaginer l'importance de notre potentiel militaire car notre appareil militaire n'est pas séparé de l'ensemble du corps [social]. Chacun de nous est un soldat de combat. Lorsque se présente la nécessité du Jihad, chacun de nous assume sa mission dans la lutte selon ce qui lui est assigné légalement (charii) dans le cadre de la mission menée sous la tutelle du juriconsulte en commandement. » Source : (Mohammad-Reza Djalili 1989)

8.2 La Déclaration de Baabda



**General Assembly
Security Council**

Distr.: General
21 June 2012
English
Original: Arabic

**General Assembly
Sixty-sixth session
Agenda item 36
The situation in the Middle East**

**Security Council
Sixty-seventh year**

**Identical letters dated 13 June 2012 from the Chargé d'affaires a.i.
of the Permanent Mission of Lebanon to the United Nations
addressed to the Secretary-General and the President of the
Security Council**

On instructions from my Government, I transmit herewith the Baabda Declaration issued by the National Committee of Dialogue at Baabda Palace on 11 June 2012 (see annex).

I should be grateful if this letter and its annex could be circulated as a document of the sixty-sixth session of the General Assembly, under agenda item 36, and of the Security Council.

(Signed) Caroline **Ziade**
Chargé d'affaires a.i.



Annex to the identical letters dated 13 June 2012 from the Chargé d'affaires a.i. of the Permanent Mission of Lebanon to the United Nations addressed to the Secretary-General and the President of the Security Council

Baabda Declaration issued by the National Dialogue Committee on 11 June 2012

At the invitation of the President of the Republic of Lebanon, Michel Sleiman, the National Dialogue Committee met on Monday, 11 June 2012, at the residence of the President of the Republic in Baabda. The meeting was chaired by the President and attended by the dialogue teams. Mr. Saad Hariri and Mr. Samir Geagea were absent. The minister Muhammad al-Safadi was absent owing to illness.

A minute's silence was held in honour of the late Ghassan Tuani, a former member of the Committee. The President of the Republic then opened the session, highlighting the pressing circumstances that had led him to invite the Committee to resume its work. Tragic events had unfolded, particularly in the north of the country, bringing negative economic and social repercussions at a time when Lebanon was preparing for the summer holiday season and the visit of His Holiness the Pope in September 2012. The Lebanese people must safeguard their country as a symbol of freedom, coexistence and dialogue.

The President recalled the positive aspects of the Committee's work in the previous sessions, particularly in accompanying the achievements of the previous four years in a calm and democratic environment. He then outlined the considerations that had led it to suspend its work, stressing that the Committee must overcome the obstacles to the implementation of its previous resolutions and work in a stable and systematic manner in order fully to realize its objectives for the nation.

In that context, he drew attention to recent events and domestic, regional and international developments that had taken place since the suspension of the Committee's work.

A general discussion ensued concerning the agenda items proposed by the President. The Committee heard the views and positions of the dialogue teams regarding various urgent topics requiring immediate attention and response.

The discussions resulted in consensus on the following points and decisions:

1. The path of dialogue should be adopted, and security, political and media issues should be approached in a spirit of serenity. The focus should be on commonalities and consensus on fixed points.
2. Parties should commit to laying the foundations of stability; safeguarding public order; preventing violence and the country's descent into strife; and intensifying the search for the political means to secure those objectives.
3. Citizens of all allegiances should be urged to cherish the conviction that any resort to weapons and violence, whatever the fears and tensions, is inevitably a blow and a loss for all parties; it endangers the people's livelihoods, their future and the future of the next generations.

4. Action should be taken to strengthen State institutions, encourage a culture of reliance on the law and legitimate institutions for the resolution of any contention or urgent issue.

5. Because the Army upholds civil peace and embodies national unity, it deserves moral and material support. Efforts should be made to enable it and the other legitimate security forces to respond to urgent security situations according to a deployment plan aimed at imposing State authority, security and stability.

6. The judicial power also deserved support in imposing the law with justice and without discrimination.

7. The implementation of a socioeconomic development plan throughout Lebanon should be encouraged.

8. All political forces and intellectuals and opinion leaders should be encouraged to avoid inflammatory political and media discourse and anything that could spark conflict, disturbances, sectarian confessional strife. That approach would consolidate national unity and promote internal cohesion in confronting external threats, particularly that posed by the Israeli enemy. Such action would have positive implications for public opinion, the economy, tourism and the social situation.

9. It is important to reaffirm the need to comply with the code of honour previously formulated by the National Dialogue Committee with a view to ensuring restraint in political and media discourse, contributing to the creation of a serene environment and making Lebanon a centre for the dialogue of civilizations, religions and cultures.

10. Trust in coexistence and in Lebanon as the unequivocal homeland should be reaffirmed, as should the need to comply with the principles contained in the Preamble to the Constitution, which are fixed founding principles.

11. The Taif accords must be respected, and parties must continue to implement all of its provisions.

12. Lebanon should eschew block politics and regional and international conflicts. It should seek to avoid the negative repercussions of regional tensions and crises in order to preserve its own paramount interest, national unity and civil peace, except where the matter concerns resolutions of international legitimacy, Arab consensus or the rightful Palestinian cause, including the right of Palestinian refugees return to their land and homes rather than being integrated.

13. Measures should then be taken to control the situation on the Lebanese-Syrian border. The establishment of a buffer zone in Lebanon should not be permitted. The country cannot be used as a base, corridor or starting point to smuggle weapons and combatants. At the same time, the right to humanitarian solidarity and political and media expression is guaranteed under the Constitution and the law.

14. International resolutions, including Security Council resolution 1701 (2006), should be respected.

15. It is important to continue examining ways to put in place strategies to implement the resolutions agreed by the National Dialogue Committee.

16. The next session of the Committee will take place on Monday, 25 June 2012 at 11 a.m. The Committee will resume consideration of its agenda, particularly the national defence strategy.

17. This statement shall be termed “the Baabda Declaration” and shall be respected by all parties. Copies shall be transmitted to the League of Arab States and the United Nations.
